HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2013-<u>734</u>/PRES/PM/MDENP/ MFPTSS/MEF portant adoption de la Cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

- VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;
- VU le décret n° 2004-485/PRES/PM du 10 novembre 2004 portant adoption de la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication;
- VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- **Sur** rapport du Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 juin 2013 ;

DECRETE

Est adoptée la Cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement dont le document est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2:

Le Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes, le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 02 septembre 2013

Le Premier Ministre

Beyon Lug Adolphe TIAO

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale Le Ministre du Développement de l'Economie Numérique et des Postes

rean KOULIDIATI

TPAORE

Vincent ZAKANE

Le Ministre de l'Economie et des Finances

des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Embanh

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NOMERIQUE EL DES POSTES



BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice



Elaborée avec le concours de la CEA



Janvier 2013

Dans l'étude nationale prospective (ENP) Burkina 2025, il est clairement stipulé « Le Burkina pourra puiser dans le patrimoine mondial de connaissances car «les pays en développement n'ont pas à réinventer la roue». C'est donc dans sa capacité à acquérir et à adapter les connaissances scientifiques et technologiques disponibles que le Burkina devra réussir le défi de sa percée vers le progrès. En effet, c'est le niveau de maîtrise des technologies nouvelles et de l'économie de l'immatériel qui détermine de nos jours, le sort économique des Etats ».

L'usage de ces technologies contribue en effet à l'amélioration des performances et de l'efficience du système de gouvernance des secteurs publics et permet d'atteindre les principaux objectifs affichés dans ce sens, à savoir:

- La simplification des procédures et l'amélioration du service orienté vers le
- L'émergence d'une Administration moderne, ouverte, transparente et
- La dématérialisation des échanges entre l'Administration et les usagers et la facilitation de l'accès aux services publics par différents canaux (Internet, mobiles, bornes interactives, etc.);
- La réduction des coûts et le développement de l'efficacité de l'Administration;
- L'accélération et la fiabilisation du traitement de l'information et l'amélioration de la communication avec le citoyen, l'entreprise et entre administrations.

Aussi, les TIC doivent être, désormais, au cœur des investissements des projets de réforme de notre Administration publique et des collectivités qui souhaitent (1) moderniser et rendre plus efficaces les services publics, (2) fournir des services de meilleure qualité et d'une plus grande sécurité à la population, (3) répondre à la demande des entreprises qui souhaitent moins de bureaucratie et plus d'efficacité, (4) assurer la continuité transfrontière des services publics, indispensable pour soutenir la mobilité des citoyens.

Les années passées, des mesures ont été prises pour rendre l'environnement juridique et technologique plus favorable. De nombreux efforts ont été consentis par l'Etat pour mettre en place, à Ouagadougou et dans certaines villes, des infrastructures de base nécessaires au développement de l'administration électronique. En outre, de grandes applications informatiques ont été développées, notamment dans le domaine de la gestion de finances publiques, et mis en exploitation au sein des ministères, ce qui permet d'améliorer de manière significative leur fonctionnement interne ainsi que leurs prestations aux usagers.

Tous ces efforts ont besoin d'être renforcés et mieux canalisés pour une progression convergentevers un Burkina émergent. C'est pourquoi, la cyberstratégie nationale qui définit la politique de notre pays, en matière de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), a prévu l'élaboration et la mise en œuvre de cinq (5) cyberstratégies sectorielles pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD). Ce sont notamment la cyberstratégie e-Santé et protection sociale, la cyberstratégie e-Commerce, la cyberstratégie e-Education,

sociale, la cyberstratégie e-Commerce, la cyberstratégie e-Education, la cyberstratégie e-Service pour le développement du monde rural et la cyberstratégie e-Gouvernement.

Dans notre contexte, la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement, objet du présent document, sera la locomotive des quatre autres. Les axes stratégiques dégagés à cet effet ainsi que le plan d'actions sont en droite ligne avec la SCADD qui recommande, de conforter les acquis, tout en développant de nouveaux programmes et projets innovants pour une édification de la société de l'information.

C'est l'occasion pour moi de réaffirmer solennellement l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso, à faire des TIC un levier de développement, à travers la concrétisation de la vision poursuivie par la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement, à savoir : «Une administration moderne, équitable, transparente et efficace au service du citoyen et de l'usager ».

J'invite donc tous les acteurs concernés, qu'ils soient du public, du privé ou de la société civile, à prendre toutes les dispositions utiles pour la réussite de la mise en œuvre de cette cyberstratégie sectorielle.

S.E.M Beyon Luc Adolphe TIAO

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

SOMMAIRE

préface de SEM Le Premier Ministre2
I.1 Le contexte et la justification
1.1 Le contexte et la justification
I.2 Le e-Gouvernement
1.3 La démarche méthodologique15
I.3.1. Les enquêtes et interviews
I.3.2 L'atelier de restitution et de validation
1.3.3 L'atelier gouvernemental
II Vision du Burkina Faso pour une utilisation optimale des TIC
UI Objectifs19
NV Etat de l'utilisation des TIC dans l'Administration
IV.1 Sur le plan juridique
ZU
21 Lineamont des infrastructures et des services21
IV.3 Sur le plan du developpement des minds de la surface
IV .4 Sur le plan des politiques et strategies d'information de la strategie d'informati
IV.4.1 La Politique Nationale de Justice (PNS) 2009-2019 de l'Avent de l'Aven
IV.4.2 Le Schéma National d'Aménagement du Territoire
IV.4.3 Les schémas directeurs informatiques des Finances
IV.4.4 Le Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration25
IV.4.5 Les initiatives favorables à la diffusion des TIC
V Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces
V 1 Les forces et les faiblesses
V.2 Les opportunités et les menaces
33
Axes strategiques du e-douvernement du cadre juridique et institutionnel
Axe 1: Le renforcement du caure juridique et monte
Programme 1: Rentorcement du Cadre Jundique

Cyberstratégie Sectorielle e-Gov – Burkina Faso
Programme 2: Renforcement du cadre institutionnel
Axe 2: Renforcement des infrastructures de communication et des outils informatiques de l'Administration
Programme 1: Renforcement des infrastructures de communication de l'administration 39
Programme 2 : Renforcement de l'Administration en équipements informatiques41
Axe 3:Dématérialisation des procédures administratives et développement des services en ligne43
Programme 1: Dématérialisation des processus métiers44
Programme 2: Création d'un portail de services publics en ligne
Axe 4: Développement et valorisation des e-compétences des agents publics
Programme 1 : Renforcement et valorisation des compétences TIC de base des agents publics 48
Programme 2: Renforcement de l'expertise TIC au sein de l'administration publique50
Axe 5: Amélioration de l'accessibilité des citoyens et des usagers aux services en ligne51
Programme 1: Développement des e-compétences de base des citoyens et des usagers 51
Programme 2: Promotion de l'accès des citoyens et des usagers aux TIC
VII Stratégie de mise en œuvre
VII.1 Le dispositif institutionnel de pilotage
VII.1-1 Le Comité d'Orientation et de Pilotage de la Société de l'Information (COPSI) 54
VII.1-2 Le Comité Sectoriel de Pilotage «e-Gouvernement
VII.2 Le mécanisme de suivi – évaluation
VII.3 Le plan de communication de la stratégie
VII.4 La stratégie de financement
VIII Facteurs clés de succès et risques pour la mise en œuvre de la stratégie
VIII.1 Le cadre législatif et l'environnement institutionnel
VIII.2 La sécurité informatique60
VIII.3 La gestion du changement
VIII.4 Une infrastructure idoine
VIII.5 L'incertitude du financement

	Cyberstratégie Sectorielle e-Gov - Burkina Faso La faible coordination des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie	64
VIII.6	Ta faible coordination des deteurs	
VIII.7	La nécessité d'une meilleure gestion de la contrainte temps	
	La nécessité d'un leadership et d'une impulsion de la stratégie	66
8.111V	La necessite d'un rous de motivation du corps des	
VIII.9	La nécessité de prendre des dispositions spécifiques de motivation du corps des ticiens	66
informa	ticiens	66
	Le renforcement des capacités techniques des spécialistes TIC	,
VIII.10	Le tellioirement and and	67
Conclusion	Λ	60
ANNEXES	: Fiches d'actions des projets clés	

Sigles et abréviations

AISI	Initiative pour la Société de l'Information en Afrique
ANPTIC	Agence Nationale de Promotion des TIC
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ASCE	Autorité Supérieur de Contrôle de l'Etat
BPR	Business Process Reengineering
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CICL	Comptabilité Intégrée des Collectivités Locales
CID	Circuit Intégré des Dépenses
CIR	Circuit Intégré de la Recette
CNRA	Conseil National de la Réforme de l'Administration
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COPSI	Comité d'Orientation et de Pilotage de la Société de l'Information
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
GCOB	Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè
IFU	Identifiant Financier Unique
IGB	Institut Géographique du Burkina
INDS	Infrastructure Nationale des Données Spatiales
MAECR	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MATDS	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la Sécurité
MC	Ministère de la Communication

	Cyberstrategie Sectoriene e-Gov - Burkma raso
MDENP	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes
MDNAC	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants
MEDEV	Ministère de l'Economie et du Développement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPTSS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MICA	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
MID	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
MJFPE	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MJ	Ministère de la Justice
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
MTPEN	Ministère des Transports, des Postes et de l'Economie Numérique
NICI	Plan de développement de l'Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication
OSI	Observatoire de la Société de l'Information
PC	Personal Computer (Micro-ordinateur individuel)
РМ	Premier Ministère
PNJ	Politique Nationale de Justice
PSDRA	Plan stratégique décennal de réforme de l'administration
SDI	Schéma Directeur Informatique
SGDF	Système de Gestion des Dépôts de Fonds
SGG-CM	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
SIG	Système d'Information Géographique
SIGASPE	Système de Gestion Administrative des Salaires du Personnel de l'Etat
SMSI	Sommet Mondial sur la Société de l'Information
SPAE	Secrétariat Permanent de l'Administration Electronique
SPMA	Secrétariat Permanent de la Modernisation de l'Administration

_Cyb	erst	raté	gie S	<u> Sectorielle e-Gov – Burkina Faso</u>	
	_				

SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UA	Union Africaine
UEMOA,	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<u>-</u>	

| Introduction

En adoptant en octobre 2004 la cyberstratégie nationale, le Gouvernement entendait faire de l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC) une opportunité de renforcement des capacités des citoyens et un puissant levier de développement économique et social. Par cet acte, le Burkina Faso s'engageait ainsi, à garantir une large diffusion des TIC et à assurer leur accessibilité et leur utilisation par toutes les couches de la société.

Les TIC se révèlent être un véritable outil stratégique de l'enracinement de la bonne gouvernance, du développement et de la valorisation des ressources humaines et un moyen d'accroissement du revenu des populations pauvres.

En dépit de cette importance stratégique pour le développement socio-économique durable, l'intégration de ces technologies dans le système de production demeure largement insuffisante au Burkina Faso, à l'instar de nombreux pays en voie de développement.

C'est ainsi que la cyberstratégie nationale a préconisé l'élaboration des cyberstratégies sectorielles, c'est-à-dire une stratégie basée sur l'utilisation des TIC dans le but de garantir une meilleure intégration de cet outil dans les secteurs considérés comme leviers de la croissance initialement par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et plus récemment par la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

I.1 Le contexte et la justification

Le Burkina Faso est l'un des premiers pays africains à avoir élaboré son plan NICI¹ en adoptant en octobre 1999 un « Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication (NICI) 2000-2004 », plan qui a été nationale d'information et de communication de la « Stratégie d'opérationnalisation réactualisé en octobre 2004 avec l'adoption de la « Stratégie d'opérationnalisation du Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication 2004-2006 ». Le gouvernement décida en 2005 de décliner la stratégie TIC en fonction des axes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CLSP) pour une utilisation efficiente des TIC au bénéfice du développement économique et social.

, :

¹ Le plan NICI du Burkina Faso, Plan de Développement de l'Infrastructure Nationale de l'Information et de la Communication, a été élaboré avec l'assistance de la CEA et du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) du Canada

Le CSLP a accordé une importance particulière aux TIC pour l'atteinte des objectifs. Ainsi, dans la partie « 5.1.9 La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication », il y est clairement mentionné que :

« Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent, à l'évidence, un instrument efficace de gouvernance politique et administrative, économique et locale de par leur vertu d'ouverture et de réduction de l'espace et du temps, de renforcement des capacités de dialogue et de rationalisation de la gestion du développement.

La promotion de ces nouvelles technologies en fait de véritables adjuvants dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, même si le courrier électronique ne remplace pas les vaccins et les satellites ne fournissent pas l'eau potable dans les villages pour les pauvres, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ouvrent d'importantes opportunités et contribuent à faciliter les anticipations qui permettent de mieux préparer aujourd'hui les réponses aux urgences de demain concernant les pauvres. »

Le plan de développement de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication ambitionne de contribuer de façon déterminante à l'atteinte des objectifs du plan national de bonne gouvernance, au renforcement des capacités et à la diversification des sources de croissance du Burkina Faso, en le positionnant dans une réalité contemporaine où l'avenir, le devenir, et le développement, tant à l'échelle individuelle que des nations, semblent impérativement liés aux politiques de regroupement et d'intégration dans de vastes ensembles économiques (UEMOA, CDEAO, UA).

Pour y parvenir, ce plan se fixe les six (06) objectifs stratégiques ci-après, qui visent à faire de la diffusion des technologies de l'information et de la communication un levier du développement économique et social :

- le désenclavement global;
- la bonne gouvernance et la mobilisation sociale;
- · le renforcement de l'Etat de droit ;
- le développement durable des ressources humaines ;
- la création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois;
- · le rayonnement du pays.

Dans le cadre de l'orientation gouvernementale de « garantir la diffusion des TIC dans toute la société, leur accessibilité et leur appropriation par toutes les couches sociales et la mobilisation de leur potentiel au profit des stratégies nationales de développement », il a été décidé d'élaborer des cyberstratégies sectorielles. Ces cyberstratégies, qui constituent la feuille de route du Burkina Faso pour son entrée dans la Société de l'Information, sont au nombre de cinq (05) :

- E-Gouvernement;
- E-éducation;
- E-santé et protection sociale;
- E-commerce;
- E-services pour le développement rural.

Les objectifs généraux des cyberstratégies sectorielles du Burkina Faso cadrent parfaitement avec le plan d'action du Sommet Mondial sur la Société de l'Information(SMSI), qui vise à « édifier une société de l'information inclusive; mettre le potentiel du savoir et des TIC au service du développement; promouvoir l'utilisation de l'information et du savoir pour concrétiser les objectifs de développement définis à l'échelle internationale, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire; et faire face aux nouveaux problèmes que suscite la société de l'information aux niveaux national, régional et international ».

Dans le but d'une mise en place efficace de ces cyberstratégies, six (06) comités sectoriels de pilotage ont été mis en place, sous forme de groupes de travail spécialisés et ce dans le cadre des commissions sectorielles du CSLP. Ils ont été chargés de veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre des cyberstratégies sectorielles pouvant permettre de mobiliser le potentiel des technologies de l'information et de la communication au profit des programmes sectoriels de développement :

- Le Comité Sectoriel de Pilotage « e-Gouvernement » ;
- Le Comité Sectoriel de Pilotage « e-éducation» ;
- Le Comité Sectoriel de Pilotage «e-santé et protection sociale des pauvres»;
- Le Comité Sectoriel de Pilotage « e-commerce» ;
- Le Comité Sectoriel de Pilotage « e-services pour le monde rural et le développement »;
- Le Comité Sectoriel de Pilotage « création d'un environnement propice à la mobilisation du potentiel des NTIC ».

Dans ce sens, le Comité Sectoriel de Pilotage « e-Gouvernement » a été chargé d'approfondir la réflexion sur les objectifs retenus afin de servir de levier aux objectifs du CSLP révisé et liés à la consolidation de la bonne gouvernance et de la décentralisation, à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité et enfin à la transparence de l'Administration et des Institutions. Ce Comité Sectoriel doit, à cet effet :

 identifier les principaux obstacles à la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication au niveau des structures étatiques; 1 4

- formuler des recommandations permettant de lever ces obstacles et de prendre en compte les politiques de convergence de la CEDEAO et de l'UEMOA;
- élaborer un programme cohérent, réaliste et réalisable pour la mise en place d'une plate-forme « e-Gouvernement »;
- veiller à la prise en compte de ce programme dans les politiques sectorielles et projets de développement.

I.2 Le e-Gouvernement

Le "gouvernement électronique" (e-gouvernement) ou administration électronique peut être définie comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par l'administration dans le but: (i) d'améliorer la qualité des services publiques, (ii) de promouvoir l'interaction entre les entreprises, (iii) de renforcer la participation des citoyens par l'accès à l'information et enfin (iv) de réinventer les processus administratifs pour atteindre la bonne gouvernance.

En retour, le gouvernement électronique contribue fortement à la lutte contre la corruption en créant la transparence dans les procédures, contribue à la réduction des coûts des services (aussi bien pour l'administration que pour les utilisateurs).

L'administration électronique peut connaître plusieurs phases de développement variables suivant les stratégies propres à chaque pays. On peut ainsi en distinguer six (06) principalement :

- 1. La phase de déploiement de matériel TIC (ordinateurs et autres) au sein de l'administration et des agents de l'administration. Cette phase peut ne pas s'appuyer sur une stratégie ou un plan de déploiement particulier. Il s'agit tout simplement d'offrir aux structures de l'administration des outils de travail pour améliorer, chaque fois que cela est possible, un peu plus de performance dans l'exécution de certaines tâches :
- 2. La phase d'information, consistant à mettre à la disposition des usagers de l'administration des espaces virtuels d'information. Concrètement, il s'agit de mettre en ligne des informations diverses sur les services offerts par l'administration à l'adresse des administrés. En développant ces sites Web à l'adresse des citoyens et les entreprises, ces derniers ne sont plus obligés de se rendre physiquement à un lieu ou à un autre pour obtenir les nombreuses informations dont ils ont besoin auprès de l'administration;
- 3. La phase d'interaction. Cette phase permet d'aller au-delà de l'information à sens unique. En effet, l'administration et l'administré interagissent à travers l'espace d'échange qu'offre désormais le site Web. Il devient ainsi possible au citoyen de poser des questions via le courrier électronique ou communiquer

avec des agents de l'administration, de télécharger et soumettre toutes sortes de formulaires des services publics, de participer à certains débats sociaux, politiques, économiques, etc;

- 4. La phase de transaction qui permet d'offrir l'alternative aux administrés de compléter leurs transactions en ligne sans se déplacer. Cette étape est souvent appelée e-service ou télé-service quand le gouvernement arrive à livrer ses services à travers le réseau Internet. Elle permet ainsi à l'usager d'aller, à partir de l'étape précédente, de payer directement à l'agence de l'administration concernée les services dont il a bénéficié. Cette phase nécessite généralement la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire adapté pour offrir la confiance aux utilisateurs. Une simplification des procédures se révèle tout aussi très utile ;
- 5. La phase de transformation durant laquelle l'administration procède à une réforme complète visant à transformer ses rapports avec les administrés en mettant en place une stratégie qui favorise le citoyen et non l'administration publique elle-même. Il importe dans ce cas à l'administration de réécrire les procédures et processus pour rendre les services plus rapides et à de meilleur coût tout en assurant l'interopérabilité des organismes publics dans leur fonctionnement.

Cette dernière est considérée comme la phase mature d'une administration électronique exigeant en volonté politique, en ressources humaines qualifiées dans le domaine des TIC, en ressources financières disponibles pour les investissements nécessaires, et en refonte des procédures administratives.

La démarche méthodologique 1.3

La réalisation de l'étude sur l'élaboration de la cyberstratégie e-Gouvernement a été menée selon une démarche participative, en impliquant les différents acteurs concernés :

- Direction des Etudes et de la Planification / Ministère en charge de la Fonction
- Direction Générale des Services Informatiques / Ministère en charge de l'Economie et des Finances;
- Direction Générale de la Coordination des Programmes de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (DG-CPTIC) / Ministère en charge des Technologies de l'Information et de la
- Direction Générale des Télécommunications (DGT) / Ministère en charge des Technologies de l'Information et de la Communication;
- Direction des Services Informatiques / Ministère en charge de la Fonction
- Service Informatique de la Gendarmerie / Ministère en charge de la Défense;
- Service Informatique / Ministère en charge de la Sécurité;

- Direction Générale de l'Office National d'Identification / Ministère en charge de la Sécurité;
- Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) / Ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation;
- Direction des Etudes et de la Planification / Ministère en charge de la Justice ;
- Direction Générale de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) / Ministère en charge de l'Economie et des Finances;
- Groupement des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (GPTIC);
- Réseau des Professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (RPTIC).

L'étude a comporté essentiellement trois (03) étapes :

- Une étape de réalisation des enquêtes et de recueil d'opinions et de perceptions ayant permis de réunir des informations sur l'existant dans le domaine de la législation, des institutions, des infrastructures TIC et de l'usage qui en est fait. Cette étape a également permis de réunir des informations sur les forces, les faiblesses, mais aussi sur les menaces et les opportunités en rapport avec les TIC;
- L'étape de définition de la vision et de formulation de la stratégie qui a permis, d'une part, de définir le futur désiré de l'administration au Burkina Faso et d'autre part, de proposer une stratégie pour réaliser la vision;
- L'étape de définition d'un plan d'actions réalistes et réalisables pour une transition progressive vers la vision définie, et l'élaboration de fiches pour les projets prioritaires du plan d'actions.

1.3.1. Les enquêtes et interviews

La première phase des enquêtes a consisté à identifier les entités structurelles qui seront couvertes par l'étude. Les enquêtes ont été menées de janvier à avril 2008 à Ouagadougou et en octobre et novembre 2009 à Koudougou et à Dédougou. En plus des enquêtes, il s'est avéré nécessaire de faire des interviews auprès de certaines structures clés afin d'avoir leurs idées et avis sur la question. Ainsi des rencontres ont été organisées avec les représentants de dix-huit (18) structures du 28/01/2010 au 24/02/2010. Le détail des structures qui ont été sélectionnées pour les enquêtes et les interviews est donné en annexe.

I.3.2 L'atelier de restitution et de validation

Cet atelier a réuni l'ensemble des acteurs du secteur du e-Gouvernement et a permis de :

- les sensibiliser et recueillir leurs avis et suggestions sur la cyberstratégie sectorielle;
- les mettre en confiance et les impliquer dans la réalisation de la stratégie.

I.3.3 L'atelier gouvernemental

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les membres du Gouvernement directement concernés par la stratégie e-Gouvernement. En particulier, il faut parvenir à les mobiliser en faveur de la création des instances de mise en œuvre que sont le comité de pilotage sectoriel et le secrétariat permanent.

Il Vision du Burkina Faso pour une utilisation optimale des TIC

La vision du Burkina Faso en matière de «e-Gouvernement» se décline comme suit : «Une administration moderne, équitable, transparente, efficace et efficiente au service du citoyen et de l'usager grâce aux TIC».

La mise en place de cette stratégie e-Gouvernement devra garder en vue les objectifs stratégiques du plan NICI qui visent à faire de la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) un levier du développement économique et social en ciblant:

- le désenclavement global;
- la bonne gouvernance et la mobilisation sociale ;
- le renforcement de l'Etat de droit;
- le développement durable des ressources humaines;
- la création de nouvelles ressources et de nouveaux emplois;
- et le rayonnement du pays.

Ainsi, et à travers la mise en place de la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement, le Burkina Faso vise à tirer pleinement profit des opportunités offertes par les TIC, et de l'Internet pour avoir une administration orientée vers le service citoyen, répondant aux principes d'équité, d'efficacité et de transparence.

Cette administration devra être **au service du citoyen** en ce sens qu'elle n'a d'autre raison d'être que d'être au service du citoyen. Celle-ci devra apporter une réponse rapide et efficace à ses requêtes et interrogations.

L'équité sera assurée par le rapprochement du service public du citoyen. En lui permettant en plus d'accéder à ces services via Internet, d'assurer ainsi une meilleure proximité entre le service public et le citoyen. En effet, la mise en ligne de tout ou partie des services permettra aussi bien au citoyen qu'au fonctionnaire d'avoir un accès aisé à l'information et une facilité de traitement des requêtes.

L'efficacité du service public sera assurée par un meilleur rendement des fonctionnaires et une facilité de traitement des requêtes du citoyen grâce à l'utilisation des TIC.

Cyberstratégie Sectorielle e-Gov – Burkina Faso

La transparence sera assurée par une meilleure connaissance des procédures administratives, des délais et des documents nécessaires ainsi que par une meilleure traçabilité. On saura alors avec précision Qui fait Quoi, Quand, Où et Comment? (documents exigés, durée, organisme concerné,...)

III Objectifs

La cyberstratégie sectorielle « e-Gouvernement » a pour objectif global de promouvoir une administration de meilleure qualité par la transformation des relations internes et externes du secteur public burkinabè grâce aux TIC en vue d'un développement durable.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'intégrer les TIC dans les administrations et collectivités territoriales par la mise en place de systèmes d'information informatisés;
- de diversifier et d'améliorer, grâce aux TIC, la qualité et l'accessibilité des services offerts par l'administration aux citoyens et aux usagers;
- d'améliorer grâce aux TIC l'efficacité du personnel de l'Administration;
- d'améliorer grâce aux TIC la visibilité de l'action gouvernementale, du parlement, des organes consultatifs et de médiation;
- d'améliorer grâce aux TIC la visibilité des collectivités territoriales et des actions en faveur du développement.

IV Etat de l'utilisation des TIC dans l'Administration

IV.1 Sur le plan juridique

La réussite de l'e-Gouvernement doit reposer, d'une part, sur un cadre légal et réglementaire pouvant mettre en confiance les entreprises, les populations et l'Administration, d'autre part, sur un environnement propice à la concurrence et aux investissements pour le développement des infrastructures de base ainsi que des services et applications à valeur ajoutée. Il est indispensable d'avoir la reconnaissance de la valeur juridique des documents, des signatures, des contrats et des archivages électroniques. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en place les outils juridiques pour prévenir et lutter efficacement contre la cybercriminalité, les contenus illicites, préjudiciables à la dignité humaine et garantir le droit à la vie privée à travers la protection des données à caractère personnel utilisées lors des communications téléphoniques ou contenus dans des fichiers, messages ou signatures électroniques.

Dans ce contexte, le Burkina Faso est en train de travailler sur une série de textes législatifs et règlementaires devant favoriser l'utilisation optimale des TIC. Certains de ces textes ont déjà été adoptés parmi lesquels on peut citer :

- la Loi 61-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générales des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso;
- la Loi 045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et transactions électroniques au Burkina Faso;
- la Loi N°011-2010/AN du 30 Mars 2010 portant règlementation de l'enregistrement des noms de domaine sous le domaine de premier niveau «.bf»;

Il faut noter que l'adoption de ces lois fait suite à un processus participatif impliquant les acteurs du secteur. Outre ces trois (03) lois, quatre (04) autres avant-projets de lois sont dans le circuit d'adoption. Il s'agit de:

- l'avant-projet de loi portant protection des données à caractère personnel (texte proposé en relecture de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel;
- l'avant-projet de loi portant modification de la Loi N°032-99/AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique ;
- l'avant-projet de loi portant modification du Code pénal pour l'adapter à la lutte contre la cybercriminalité ;
- l'avant-projet de loi portant modification du Code de procédure pénale pour l'adapter à la lutte contre la cybercriminalité.

Pour la mise en œuvre de la Loi 61-2008/AN cinq (05) projets de décret d'application ont été adoptés en Conseil des Ministres.

Sur le plan institutionnel IV.2

Plusieurs institutions ont été mises en place pour accompagner le développement du secteur des TIC. Au nombre de ces institutions, on note :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP);
- la Commission de l'informatique et des libertés (CIL);
- le Secrétariat permanent du forum panafricain sur le partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC et de la SNI;
- le Secrétariat Permanent de l'Administration Electronique au sein du Ministère en charge de la fonction publique

Dans ce même cadre, les actions suivantes ont été réalisées :

- la réalisation et l'adoption d'une étude juridique, économique et financière pour la création de l'Agence Nationale de Promotion des TIC;
- la création des organes de pilotage de la cyberstratégie (COPSI, OSI, Comités sectoriels de pilotage) qui toutefois ne sont pas encore opérationnels.

IV.3 Sur le plan du développement des infrastructures et des services

Avec la mise en œuvre des (02) deux plans nationaux d'informatisation (1990 – 1995 et 1995 2000) et du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication (NICI) 2000-2004, l'informatisation des administrations du Burkina Faso a connu des réalités diverses. Aussi, on peut noter la mise en place de réseaux de transmission de données, le développement d'applications majeures ainsi que la réalisation d'études. Il s'agit de :

- la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau dorsal national de télécommunication (Backbone);
- le développement de l'offre de service de télécommunications. Ce développement s'est traduit par les réalisations suivantes :
 - extension du réseau de téléphonie fixe à quatre cent (400) localités;
 - extension de la couverture du territoire national par la téléphonie mobile à au moins 60%;
- l'extension et le renforcement du Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA) à travers :
 - la réalisation d'une boucle en fibre optique, d'une quarantaine de kilomètres, raccordant environ 70 sites principaux de l'Administration dans la ville de Ouagadougou;
 - le déploiement d'un réseau d'accès sans fil (Wimax) à très haut débit, raccordant déjà plus de 250 sites au RESINA dans la ville de Ouagadougou;
 - l'extension du RESINA à Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Fada N'gourma, Kaya et Ziniaré par la technologie sans fil (Wimax) à haut débit;
 - l'interconnexion au RESINA par des liaisons spécialisées (LS) des services déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances;
 - le renforcement de l'accès Internet du RESINA à Ouagadougou, par l'augmentation de la bande passante de 10 à 40 Mbits/s;

- Cyberstratégie Sectorielle e-Goy Burkina Faso
- la mise en œuvre de services de communication et de collaboration du RESINA. Sur le RESINA, plusieurs offres de services de communication et de collaboration ont été implémentées dont :
 - l'accès à Internet grâce à une connexion pour toute l'administration;
 - o l'hébergement et l'accès facile aux sites web de l'Administration ;
 - o la plateforme unique de messagerie pour l'Administration ;
 - la téléphonie sur IP qui permet à l'Administration de communiquer sans frais en interne, avec un millier de postes IP déjà déployés à Ouagadougou et le déploiement prochain dans six (06) chefs-lieux de région;
- la poursuite de la mise en ligne de l'Administration publique.
 - La quasi-totalité des ministères et institutions ainsi que certaines grandes directions de l'Administration ont été dotés de sites web disposant quelques fois (dans certains cas) de services en ligne.
- la rationalisation des acquisitions de l'Administration dans le domaine des TIC.
 - Afin de permettre à l'Administration de faire des économies d'échelle sur les dépenses liées aux acquisitions de produits et services dans le domaine des TIC, des accords de partenariat stratégique ont été signés entre le Gouvernement et les firmes Microsoft et CISCO. Notons aussi l'étude en cours pour le choix d'équipementiers pour l'Administration.
 - la dématérialisation des procédures administratives.
 Les principaux «processus métiers» liés à la gestion du personnel de l'Etat, des dépenses publiques, des recettes fiscales (douanes et impôts) et de la centralisation des opérations comptables ont été entièrement informatisés et les applications qui en sont issues sont exploitables via le RESINA. Il s'agit de:
 - o le Circuit informatisé de la dépense (CID) ;
 - le Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE);
 - le Circuit intégré de la recette (CIR);
 - le Système d'information intégré des marchés publics (SIMP);
 - le Système intégré de gestion de la comptabilité matières (SIGCM);
 - le Circuit intégré des financements extérieurs (CIFE);
 - o le Système douanier automatisé (SYDONIA) ;
 - o la Comptabilité Intégrée de l'Etat (CIE) ;
 - le Système de gestion des dépôts de fonds (SGDF);
 - o la Comptabilité intégrée des collectivités locales (CICL) ;
 - le Logiciel des postes comptables à l'étranger (LPCE);
 - o le système intégré de taxation (SINTAX) ;
 - l'identifiant financier unique (IFU);

le système de gestion de la taxe de résidence (STARE).

IV .4 Sur le plan des politiques et stratégies d'informatisation

Si beaucoup d'institutions mènent leur informatisation à la volée, d'autres structures de l'Administration ont essayé de le planifier suivant différents document de politiques et de stratégies élaborés à cet effet. On peut retenir notamment :

IV.4.1 La Politique Nationale de Justice (PNJ) 2009-2019 et Plan d'Action sectoriel

Le plan d'actions sectoriel 2009–2012 du ministère de la justice a fait de la promotion des TIC un des huit principes directeurs au même titre que l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'accessibilité à la justice, l'égalité des citoyens devant la loi, le respect des droits de la défense, la collaboration et la coopération, le développement du capital humain, l'ancrage culturel du système judiciaire.

Ainsi, le Ministère de la Justice envisage d'utiliser pleinement les outils TIC qui sont mentionnés dans plusieurs axes de la PNJ qui mentionne que « L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la modernisation du système judiciaire est une nécessité. En effet, le recours de plus en plus important à la technologie informatique, et spécialement à Internet, a démontré que le réseau est un formidable outil de recherche et d'information pour le personnel judiciaire, de diffusion des décisions auprès du public et de transparence. Le personnel à la recherche de sources juridiques gagnera un temps précieux s'il peut avoir accès à Internet (palliant la carence de fonds documentaires) ou s'il peut communiquer rapidement avec d'autres collègues, par exemple, pour avoir un avis sur une jurisprudence ou toute autre question de droit. Les TIC sont également un outil indispensable pour la réduction des délais de traitement des dossiers et de rédaction des décisions ».

IV.4.2 Le Schéma National d'Aménagement du Territoire

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) dispose d'un projet de carrefour d'échange d'informations au profit du processus de décentralisation, des communes et de l'administration. Les objectifs du projet sont:

- Donner des informations en matière de développement et de décentralisation pouvant aider à la prise de décision par les acteurs stratégiques locaux;
- Donner des outils de gestion aux gestionnaires des mairies en vue de l'amélioration de la gestion financière et administrative des communes;
- Donner aux organismes de tutelle, des outils d'aide à la décision afin de permettre un meilleur accompagnement des compétences administratives et financières des communes;
- Mettre en relation les communes par le biais des TIC afin qu'elles puissent offrir des services d'état civils décentralisés.

Ce projet a eu plusieurs acquis dont la mise en œuvre d'un portail numérique d'information très riche en données sur la population, les cartographies des provinces et des régions, les textes législatifs ainsi que des monographies. Au niveau de plusieurs communes, le projet a permis l'informatisation et la numérisation des actes de naissance, des services de recouvrement des créances ainsi que de la gestion des domaines.

La décentralisation bénéficie aussi de projets pilotes de centres d'accès communautaires à l'Internet financés par la coopération française (projet ADEN) et surtout d'une série de télécentres privés disséminés un peu partout sur le territoire pour permettre un accès plus large de la population.

IV.4.3 Les schémas directeurs informatiques des Finances

Le premier SDI du Ministère en charge des Finances, élaboré de novembre 1989 à mars 1991 pour une exécution triennale, a été marqué par l'introduction de l'outil informatique et l'enracinement de la bureautique dans le département, accroissant le nombre de micro-ordinateurs d'une vingtaine à plus de 200 unités.

Le deuxième SDI, réalisé en 1994 est intervenu juste après la fusion du Ministère en charge des Finances et de celui en charge du Plan et de la Coopération pour donner le Ministère de l'Economie et des Finances. Il a été celui de la confirmation et des grands chantiers, avec notamment la naissance du réseau informatique interadministratif (RESINA), le lancement des grandes applications transversales, notamment le Circuit Informatisé de la Dépense (CID), le Système Intégré de

Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE) et la Comptabilité Intégrée de l'Etat (CIE) et l'acquisition d'une grande quantité de matériel informatique pour l'exploitation de ces applications passant ainsi le parc à plus de 1000 PC au début des années 2000.

Le troisième SDI a été élaboré de 2005 à 2006 pour le Ministère des Finances et du Budget (MFB), le MEF ayant à nouveau été scindé en 2001 pour donner le MFB d'une part et le Ministère de l'Economie et du Développement (MEDEV) d'autre part. Il a été réalisé dans le contexte du Plan d'action pour le Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB), adopté en Conseil des Ministres et qui constituait le cadre de référence pour la conduite de réformes en matière de finances publiques avec comme objectif général : « Améliorer durablement la transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion budgétaire ». Le processus d'informatisation constituait un volet fondamental du PRGB. Ce 3^e SDI, a été celui de la consolidation des acquis avec comme mots-clés la cohérence, l'évolution et la sécurité du système d'information. Il a connu donc le renforcement de la sécurité informatique et de la mise en cohérence globale du dispositif. Les efforts se sont poursuivis avec de nouveaux projets informatiques de grande envergure comme la déconcentration de l'exécution budgétaire par l'extension du Circuit Informatisé de la Dépense (CID) aux régions, le Circuit Intégré de la Recette (CIR), la révision du CID, l'informatisation des marchés publics, de la comptabilité matières et des financements extérieurs. La place de l'informatique a été réaffirmée dans la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP) qui est le nouveau cadre de référence adopté le 02 février 2007 par le Gouvernement.

IV.4.4 Le Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration

L'administration est l'instrument privilégié de mise en œuvre des politiques économiques et sociales de l'Etat. De ce fait son adaptation constante aux besoins ou aux exigences de l'environnement international s'impose si l'on veut assurer un développement efficace.

En effet, la réforme de l'administration vise sa modernisation, notamment par un changement structurel dans l'organisation administrative et une modernisation des méthodes, des techniques et des outils de gestion des structures administratives et des ressources humaines de l'administration publique.

Elle a pour finalité une amélioration de la productivité de l'administration et un accroissement de ses capacités de pilotage des politiques publiques.

Au regard des problèmes majeurs de l'administration, les défis à relever visent à mettre en place une administration moderne à la fois :

- mieux organisée pour faire face à ses missions ;
- plus opérationnelle pour accomplir ses missions avec efficacité;

 capable de satisfaire les usagers et de contribuer à l'amélioration de leur bien être individuel et collectif.

Aussi, le Gouvernement a entrepris la réalisation d'un plan stratégique décennal de modernisation de l'administration (PSDMA), qui apparaitra comme la feuille de route pour instaurer une culture de la réforme.

Le PSDMA qui a été adopté en Conseil de Ministre le 20 juillet 2011 a pour objectif «Promouvoir une administration publique capable de produire des biens et services de qualité en vue d'un développement durable et selon une démarche participative».

La stratégie comprend cinq (5) axes qui sont :

- Axe 1: l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des prestations de
- Axe 2: la valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines
- Axe 3: la promotion de l'accessibilité et de la transparence dans l'administration publique;
- Axe 4 : La promotion d'une administration électronique ;
- Axe 5 : la promotion d'une déconcentration au service d'une décentralisation plus effective et porteuse de développement local.

IV.4.5 Les initiatives favorables à la diffusion des TIC

Afin de favoriser l'appropriation des TIC par toutes les composantes de la société burkinabè, des initiatives porteuses ont été réalisées parmi lesquelles on peut citer:

- l'organisation annuelle de la Semaine Nationale de l'Internet et des autres TIC (SNI) (Plus de quarante-trois mille (43 000) personnes ont été formées lors des six (06) premières éditions);
- l'organisation en 2007, 2008 et 2010, en collaboration avec Microsoft et l'Union Européenne, du Forum panafricain de partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC (ICT Best Practices Forum). Un site web de partage des meilleures pratiques a été créé et est hébergé à Ouagadougou et géré par le Secrétariat permanent du Forum. Notons que le forum a été institutionnalisé pour se tenir de façon biennale au Burkina Faso;
- la mise en place avec l'appui de l'UIT d'un cyber café et d'un centre de formation en TIC, spécialisés, au profit des personnes malvoyantes ou non voyantes, au siège de l'ABPAM;
- l'implantation de plus de 600 espaces publics numériques (cyberpostes, Maison des savoirs, centre ADEN, cybercafé, etc.), par les Communes (Ouagadougou et Bobo) ou la SONAPOST.

i /

- l'offre de formation au niveau national dans le domaine des Télécoms/TIC à travers plusieurs structures publiques ou privés ;
- l'existence de plus de 650 sites WEB sous le domaine « .bf » ;
- l'informatisation d'une trentaine de communes à travers l'installation d'une plateforme commune de logiciels de gestion des communes ;
- la généralisation progressive de l'utilisation des outils bureautiques à tous les niveaux de l'administration publique entraînant une plus grande productivité dans le traitement administratif des dossiers.

V.1 Les forces et les faiblesses

V Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

		Faiblesses
Domaine	Forces	
	- Renforcement du cadre juridique par l'adoption des lois	
	suivantes loi n° 61-2008/AN portant réglementation générales des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso et certains de ses textes d'application loi N°045-2009/AN du 10	
	novembre 2009 portant réglementation des services et transactions électronique et transactions électronique	
Sur le plan	caractère personnel au B	dénommé Commission de par les différents acteurs ;
dique ementair	l'Informatique et des Liber Existence d'un projet de	rtés (CIL) loi portant modification de - Retard dans l'adoption de certains projets de loi
, , ,	la loi N°10-2004/AN Existence d'un projet de loi portant modification du code pénalen vue de l'adapter à la lutte contre la criminalité pénal en vue de l'adapter à la lutte	
	informatique ; - Existence d'un projet de loi portant modification du code de procédure pénale en vue de l'adapter à la lutte contre	
	la criminalité informatique : - Existence de l'arrêté N°000024/MPTIC/MEF du 07 déc.	
	1	

Sur le plan institutionnel et organisationnel

Existence d'une cyberstratégie nationale; Lisuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre l'acteur dans la stratégique d'appropriation des TIC; Coponée d'aborte mentalion des TIC; Coponée d'appropriation des TIC; Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionnalisation Cyberstratégie nationale. Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionnalisation Cyberstratégie nationale. Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionnalisation Cyberstratégie nationale. Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionnalisation Cyberstratégie nationale. Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionnalisation Cyberstratégie nationale. Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionnalisation Cyberstratégie nationale. Communication sur la la la convertation annuelle de la SNI, et finstitutionalisation Copanisation annuelle de la SNI, et finstitutionalisation Copanisation des la la mise en œuvre Copanisation publique Copanisation copanisation publique Copanisation copanisa			
Existence d'une cyberstratégie nationale; Volonté du Gouvernement d'être un catalyseur dans la des volonté du Gouvernement d'être un catalyseur dans la stratégie d'appropriation des TIC; Organisation annuelle de la SNI, et l'institutionnalisation cy du forum sur les meilleures pratiques. Existence d'un réseau privé convergent de l'administration pouvant transporter les données, la vidéo - In et la voix (RESINA); et la voix (RESINA); et l'institutionnalisation - Existence d'un étude de faisabilité pour la réalisation - Existence d'accords de partenariat stratégique avec de - A Existence d'accords de partenariat stratégique avec de - A Existence d'accords de partenariat stratégique avec de - A Existence d'accords de partenariat stratégique avec de - A moindre coût, de matériels et logiciels informatiques l'acquisition, à la authentiques.	Domaine	Forces	
Existence d'un réseau privé convergent de l'administration pouvant transporter les données, la vidéo - In et la voix (RESINA); Existence d'une étude de faisabilité pour la réalisation - E d'un backbone national en fibre optique ; d'un backbone national en fibre optique ; existence d'accords de partenariat stratégique avec de parandes firmes informatiques pour l'acquisition, à la moindre coût, de matériels et logiciels informatiques l'authentiques.	ratégique - Org	ionale; un catalyseur dans la et l'institutionnalisation Les.	Insuffisance des ressources allouées à la mise en œuvre des projets TIC de l'Administration ; Inexistence d'une politique de communication sur la cyberstratégie nationale.
		istence d'un réseau privé convergent de dministration pouvant transporter les données, la vidéo la voix (RESINA); stence d'une étude de faisabilité pour la réalisation un backbone national en fibre optique; un backbone national en fibre optique; sistence d'accords de partenariat stratégique avec de randes firmes informatiques pour l'acquisition, à noindre coût, de matériels et logiciels informatiques uthentiques.	Inadéquation des infrastructures existantes au regard des nouveaux usages des TIC; Exploitation insuffisante des accords de partenariat stratégiques avec les firmes informatiques; Stratégiques avec les firmes informatiques; Absence d'une infrastructure de confiance pour constituer le socle du développement des services de la société de l'information. Absence d'une politique et d'un cadre institutionnel pour le développement, à grande échelle, des compétences et le développement, à grande échelle, des compétences et le developpement, à grande échelle, des compétences et le de l'expertise nationale pour le secteur; Absence d'une motivation particulière pour la maîtrise des outils TIC au sein de l'administration publique.

V.2 Les opportunités et les menaces

Octobalia	Opportunités	Menaces
Sur le plan	- Relecture en cours du code pénal et du code de la	
juridique et réglementaire	procédure pénale : Amélioration du climat des affaires et la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes.	
Sur le plan stratégique	Existence d'un potentiel pour le développement d'un nouveau secteur d'activités économiques tel que l'industrie du logiciel et de manufacture des accessoires de base de la SI (ordinateur et portables); Existence d'un potentiel pour le développement d'un nouveau secteur animé par des entreprises pour la gestion de l'externalisation des processus métiers (paye, comptabilité, RH, les centres d'appels etc.); Existence d'un potentiel pour le développement des entreprises KPO; Possibilité de mise en place d'une forte politique d'inmigration ressources humaines possédant des connaissances dans l'optique de formation et d'intégration dans une société de l'information de plus en plus complexe; Existence de volonté au niveau des départements ministériels visant à promouvoir l'utilisation des TIC pour améliorer les services et atteindre les objectifs;	Existence d'un risque élevé dans l'utilisation des transactions électronique due à la non mise en œuvre d'une infrastructure de confiance; Le manque de confiance dans les transactions financières économiques; L'accentuation de la fracture numérique; Faiblesse de la bande passante nationale; Insuffisance d'une offre de services TIC de qualité plan national).
	- Engouement des acteurs privés (PMI/PME, Banque	

Domaine	Opportunités	Menaces
	etc) pour une intégration des TIC dans les processus fonctionnels ; - Adoption et mise en route de la SCADD.	
Sur le plan économique		 L'exclusion progressive d'une grande partie de la population des interactions sociales, économiques et culturelles qui migrent de façon rapide vers un monde virtuelle numérique; Le faible taux d'électrification au plan national; L'insuffisance de la disponibilité de l'énergie électrique; Le faible pouvoir d'achat de la population.
Sur le pian des capacités humaines		 Des perspectives de difficultés dans la politique du gouvernement visant à placer des ressources et compétences burkinabé sur le plan régional et international; Un retard dans le développement des compétences nationales dans le domaine des TIC par rapport aux tendances régionales et internationales.

VI Axes stratégiques du e-Gouvernement

Afin d'atteindre la vision ci-dessus énoncée et tenant compte de l'analyse faite de l'état de l'utilisation des TIC dans l'administration burkinabé, cette section définit les cinq(05) axes stratégiques constituant l'ossature de la stratégie. Chaque axe indique le contexte, les modalités d'opérationnalisation, les résultats attendus et les actions à mettre en œuvre.

Axe 1: Le renforcement du cadre juridique et institutionnel

Le développement de l'administration électronique nécessite la mise en place d'un cadre de sécurité et de confiance au regard de ses besoins spécifiques à savoir la dématérialisation des actes administratifs, l'identification des intervenants sur le réseau, la sécurité des données et des transactions, la protection de la vie privée des citoyens/entreprises, la diffusion des données publiques. En outre, les mutations rapides et imprévisibles que connaissent les TIC exigent pour chaque pays une capacité d'adaptation par l'appropriation et l'utilisation de ces outils pour la résolution des problèmes fondamentaux de développement.

Conscient de cela, le Burkina Faso a entrepris la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel afin de mettre en confiance les citoyens et les entreprises et de créer un environnement propice à l'appropriation des TIC et au développement des infrastructures de base et des services électroniques.

Toutefois, il est nécessaire pour notre pays, d'une part, de promouvoir et de renforcer le cadre juridique des TIC, de continuellement l'adapter et de le compléter par une politique de sécurité afin de répondre notamment aux exigences évolutives de l'administration électronique et, d'autre part, de développer une véritable capacité nationale de mobilisation du potentiel des TIC au profit du développement économique et social, à travers la mise en place d'organes spécialisés.

Les actions prioritaires à la mise en œuvre de cet axe seront réalisées à travers deux programmes :

- renforcement du cadre juridique ;
- · renforcement du cadre institutionnel.

Programme 1: Renforcement du cadre juridique

Il s'agit ici de promouvoir un environnement favorable indispensable pour une bonne gouvernance du secteur des TIC, au développement du e-gouvernement, et à l'instauration d'une relation de confiance entre l'Administration et les usagers des services en ligne qui seront développés.

Résultats attendus :

- Un cadre de confiance pour le développement du e-gouvernement est promu;
- Les systèmes informatiques de l'Etat sont interopérables.

Pour la mise en œuvre de ce programme, les actions suivantes seront réalisées :

- Renforcement du cadre législatif et réglementaire ;
- Mise en place d'un RGS et d'un RGI.

Action 1: Renforcer le cadre législatif et réglementaire

Il s'agit de promouvoir et de renforcer le cadre juridique des TIC, de continuellement l'adapter et de le compléter par la définition de normes et référentiels communs pour la mise en place de systèmes informatiques intégrés, afin de répondre aux exigences évolutives de l'administration électronique.

Cette action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- Activité1: Assurer une veille règlementaire et la vulgarisation du cadre juridique des TIC;
- Activité2: Mener un plaidoyer pour des mesures fiscales ou parafiscales adaptées et favorables;
- Activité3: Elaborer des normes et référentiels communs pour la mise en place de systèmes informatiques intégrés (RGI, ...);
- Activité4: Délivrer les agréments techniques pour la prestation de service informatiques.

Action 2: Elaborer un référentiel général de sécurité

Il s'agit de proposer un cadre pour une bonne gestion de la sécurité des systèmes d'information du e-gouvernement afin de garantir la disponibilité des systèmes supports et des données traitées, la protection des données stockées et échangées avec les usagers.

Outre la sécurisation des systèmes et des données, le RGS permettra surtout l'instauration d'une relation de confiance avec les citoyens et usagers à travers les activités ci-après :

- Activité1: Mettre en place le comité RGS de l'Administration ;
- Activité2: concevoir et réaliser le RGS de l'Administration.

Programme 2: Renforcement du cadre institutionnel

Il s'agit, d'une part, d'impulser le développement du e-gouvernement à travers la mise en place d'organes spécialisés ayant une véritable capacité nationale de mobilisation du potentiel des TIC au profit du développement e-gouvernement et, d'autre part, de mettre en place les organes devant contribuer à créer la confiance pour l'utilisation des services électroniques par l'Administration elle-même, les particuliers, les entreprises publiques et privées.

Résultats attendus:

- La stratégie de mise en œuvre de la cyberstratégie e-gouvernement est bien coordonnée et stimulée;
- Des capacités techniques pour faire face aux risques de sécurité sont disponibles.

Pour la mise en œuvre de ce programme, les actions suivantes seront réalisées :

- Créer et opérationnaliser les organes de pilotage de la cyberstratégie egouvernement;
- Créer et opérationnaliser l'ANPTIC;
- Créer et opérationnaliser des DSI dans les Ministères et Institutions;
- Mettre en place une autorité de certification électronique pour l'Administration;
- Mettre en place une agence nationale de sécurité des systèmes d'information.

Action 1: Créer et opérationnaliser les organes de pilotage de la cyberstratégie e-gouvernement

Il s'agit de mettre en place les structures qui seront chargées d'impulser, de suivre et de piloter le processus de mise en place de l'administration électronique. Des organes ont été proposés par la cyberstratégie nationale dans ce cadre, et créées par décret N°2006-632/PRES/PM/MPTIC du 20 décembre 2006. Il s'agit du COPSI, de l'OSI et des CSP parmi lesquels, celui concernant le e-gouvernement.

Cette action doit donc permettre de mettre en place ces organes et au besoin de les adapter au préalable au contexte actuel. Pour ce faire, les activités suivantes seront menées:

- Activité1:opérationnaliser le COPSI;
- Activité3: opérationnaliser le CSP e-gouvernement;
- Activité4: Renforcer et opérationnaliser le SPAE.

Action 2: Créer et opérationnaliser l'ANPTIC

Cette action concerne la création et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) en tant que centre d'excellence, d'innovation, d'études conseils, de formation et

d'accompagnement dans le domaine des TIC. Elle agira comme une agence d'exécution de l'Etat, chargée notamment d'appuyer le processus de mise en œuvre du e-Gouvernement. Pour ce faire, les activités ci-après seront réalisées :

- Activité1:élaborer et soumettre les textes de création de l'ANPTIC à l'adoption des structures compétentes ;
- Activité2: rendre opérationnelle l'agence, notamment, à travers la recherche des ressources nécessaires et la mise en place des organes de direction et d'administration.

Action 3: Créer et opérationnaliser des DSI dans les Ministères et Institutions

La mise en place du e-Gouvernement requiert, pour chaque administration, de disposer en interne de capacités humaines pour l'appui à la mise en œuvre et la gestion des solutions déployées. Il s'agit dans ce cadre de susciter la création de services informatiques dans les départements ministériels et les institutions, à travers notamment le plaidoyer, l'appui à l'élaboration des textes d'organisation et l'assistance dans le recrutement des informaticiens.

- Activité1: Elaborer les textes d'organisation et de fonctionnement des DSI;
- Activité2: Organiser des actions de plaidoyer pour la prise en compte des DSI dans l'organigramme type ministère/institution;
- Activité3: Recruter le personnel technique des DSI.

Action 4: Mettre en place une autorité de certification électronique

Véritable « sceau numérique », le certificat électronique est une carte d'identité qui se présente techniquement comme un document normé sous forme numérique assurant le lien entre une personne physique et une signature « bi-clé ». L'autorité de certification fait office de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'identité numérique. A l'heure de la société de l'information et de la dématérialisation des échanges, le certificat électronique se présente comme un outil indispensable pour sécuriser et faciliter ces nouveaux flux, en offrant bien plus qu'une simple signature manuscrite. Il permet de:

- authentifier les échanges en permettant au destinataire de s'assurer de la bonne identité et compétence de l'expéditeur, ainsi que l'origine des documents et des informations transmises ;
- assurer la confidentialité des données grâce au chiffrement des données des clés asymétriques;
- assurer la non répudiation, l'expéditeur ne pouvant nier être l'auteur : sa signature lui étant propre ;
- garantir l'intégrité des informations et documents transmis en permettant la vérification de la non-altération des informations transmises. Toute modification délibérée est également signalée et authentifiée.

L'objectif de cette action est de créer une autorité de certification pour le compte du gouvernement. Les activités pour la réalisation de cette action sont les suivantes :

- Activité1: Elaborer une politique de certification électronique;
- Activité2: Mettre en place l'autorité de certification

Action 5: Mettre en place une agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Le e-gouvernement est par essence porteur d'enjeux forts, dont certains se traduisent sous forme de besoins de sécurité pour les systèmes d'information utilisés. L'ouverture sur Internet de services personnalisés expose les bases de données «métier» de l'Administration. La sécurité des systèmes d'information (SSI) est donc un des enjeux majeurs de l'administration électronique. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une agence chargée :

- de veiller à la mise en œuvre du RGS ;
- d'assurer un service de veille, de détection, d'alerte et de réaction aux attaques informatiques, notamment sur les réseaux de l'Administration;
- de développer et d'acquérir les produits essentiels à la protection du RESINA;
- de délivrer des labels aux produits de sécurité.

Les activités ci-après permettront d'accomplir cette action :

- Activité1:élaborer et soumettre les textes de création de l'ANSSI à l'adoption des structures compétentes;
- Activité2: rendre opérationnelle l'agence, notamment, à travers la recherche des ressources nécessaires et la mise en place des organes de direction et d'administration.

Axe 2: Renforcement des infrastructures de communication et des outils informatiques de l'Administration

La mise en œuvre de la stratégie e-gouvernement exige de disposer d'une infrastructure de communication stable, suffisamment développée, qui utilise les atouts de la large bande et des technologies innovantes. Elle exige aussi la mise en œuvre réussie d'une politique d'équipement des agents de l'administration en outils informatiques. L'analyse diagnostique révèle notamment:

- une faible couverture des structures de l'administration en infrastructures de communication;
- une inadéquation des infrastructures existantes au regard des nouveaux usages des TIC;
- une exploitation insuffisante des accords de partenariat stratégiques avec les firmes informatiques;
- l'absence d'une infrastructure de confiance pour constituer le socle du développement des services de la société de l'information;
- l'insuffisance, la vétusté et l'affectation non optimale des équipements TIC.

Aussi, cet axe a été retenu afin de répondre aux soucis de disposer d'une infrastructure de communication et l'acquisition de matériel informatique suffisant pour la mise en œuvre de la stratégie. Cela se traduira concrètement par:

- la poursuite de l'extension du réseau informatique national de l'administration (RESINA);
- la mise en place d'un mécanisme pouvant assurer l'acquisition d'équipements informatiques ;
- la mise en place d'une politique de maintenance des équipements informatiques.

Les actions prioritaires de sa mise en œuvre seront réalisées à travers les programmes ci-après :

- Renforcement des infrastructures de communication de l'administration;
- Renforcement de l'administration en équipements informatiques.

<u>Programme 1</u>: Renforcement des infrastructures de communication de l'administration

La mise en place d'une infrastructure de communication constitue un préalable pour une mise en œuvre réussie de la cyberstratégie sectorielle e-gouvernement. Cette infrastructure devrait être stable, moderne, durable et accessible à tous. La réalisation du RESINA est une réponse à ce souci. Malgré son extension à travers d'autres villes du Burkina Faso, les besoins de communication de l'administration restent suffisamment élevés pour handicaper la mise en œuvre réussie de cette cyberstratégie. Aussi, la réalisation de ce programme permettra d'assurer une connectivité généralisée de l'administration. Ceci passe par un renforcement optimal du RESINA.

Les résultats attendus sont :

- le RESINA est étendu à toute l'administration;
- le RESINA est sécurisé et adapté aux besoins spécifiques des administrations;
- des outils de collaboration sont disponibles via le RESINA;
- la maintenance du RESINA est effective.

Les actions prioritaires à réaliser sont:

- l'extension du RESINA;
- la sécurisation et la maintenance des infrastructures existantes ;
- l'amélioration de la collaboration au sein de l'Administration.

Action 1: Etendre le RESINA et créer des centres de données

Le RESINA constitue l'épine dorsale sur laquelle se reposent toutes les applications et les solutions déployées par les différentes entités de l'Administration. Il est seulement présent dans quelques localités du Pays. Il s'avère donc nécessaire de l'étendre de façon progressive à tous les chefs-lieux de provinces à l'aide de différentes technologies.

Cette action sera réalisée à travers les activités suivantes :

- Activité 1: Mettre en place des réseaux métropolitains dans les provinces ;
- Activité 2: Interconnecter les réseaux métropolitains;
- Activité 3: Créer des Datacenters (Datacenter principal et un site de réplication).

Action 2: Sécuriser et assurer la maintenance des infrastructures existantes

L'extension progressive du RESINA augmente de manière considérable le nombre d'utilisateurs, de ressources matérielles et logicielles. Les questions de sécurité liées aussi bien aux données, qu'aux différentes ressources, et de la maintenance des différentes infrastructures deviennent préoccupantes pour garantir la fiabilité du RESINA.

Cette action sera réalisée à travers les activités suivantes :

- Activité 1: Auditer et sécuriser le RESINA;
- Activité 2: Mettre en place des mécanismes de maintenance du RESINA;
- Activité 3: Mettre en place un centre de supervision et de sécurité du RESINA.

Action3 : Améliorer la collaboration au sein de l'Administration

Le RESINA offre actuellement des services (logiciels métiers de l'administration, messagerie électronique, téléphonie IP, ...) et quelques fonctionnaires en font usage pour faciliter leur travail quotidien. Il s'agit pour cette action de rendre plus robustes ces services, de les compléter par d'autres et de les étendre à l'ensemble des agents de l'Administration publique. Les activités identifiées sont les suivantes :

- Activité 1 : Renforcer et moderniser la plateforme de téléphonie IP ;
- Activité 2 : Renforcer et moderniser la plateforme de messagerie professionnelle;
- Activité 3 : Mettre en place de nouvelles solutions de collaboration (Visio conférence, communication unifiée).

<u>Programme 2</u>: Renforcement de l'Administration en équipements informatiques

Le taux de pénétration en équipement informatique dans l'administration est faible pour accompagner la mise en œuvre de la cyberstratégie e-gouvernement. Ce programme vise l'acquisition massive des équipements informatiques au sein de l'administration publique grâce à un effort d'investissement soutenu. Ceci passe principalement par :

- l'amélioration de la dotation budgétaire consacrée aux équipements informatiques ;
- la conclusion de partenariats avec des équipementiers pour favoriser l'acquisition à grande échelle d'équipements informatiques.

Les résultats attendus de ce programme sont :

- Les services de l'administration disposent d'équipements informatiques adaptés à leurs besoins :
- Des modalités d'acquisition à moindre coût d'équipements informatiques sont mises en place.

Les principales actions à réaliser prioritairement :

Action1: Renforcer le partenariat avec les équipementiers et les éditeurs leaders du secteur

Il s'agit ici de rechercher dans le monde des acteurs TIC, les meilleurs d'entre eux qui fabriquent du matériel ou conçoivent et réalisent les logiciels sûrs et ensuite contracter avec ces derniers au compte du gouvernement du Burkina Faso. Ainsi, l'Etat pourra profiter de l'économie d'échelle et acquérir du matériel et des logiciels sûrs et certains. Nous serons également informés des dernières évolutions de ces outils. En plus de cela, nous profiterons de l'accompagnement de ces grandes firmes. Pour cette action, les activités suivantes seront menées :

- Activité1: Conclure des accords de partenariat;
- Activité2: Promouvoir et mettre en œuvre les accords conclus ;
- Activité3: Suivre et évaluer les accords mis en œuvre.

Action2: Rationaliser l'équipement de l'Administration en matériels informatiques

Le ratio en équipement informatique de l'Administration est d'environ un (01) ordinateur pour dix (10) agents à ce jour. La plus part de ces équipements sont au profit de quelques ministères et au niveau central. Il s'agit, dans le cadre de cette action, de mettre en place une politique d'équipement de l'Administration en tenant compte des différents besoins. Un accent particulier devra être mis sur la promotion des logiciels libres. La maintenance des différents équipements devra aussi être prise en compte. Cette action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- Activité1: Définir une politique d'acquisition optimale;
- Activité2: Mettre en œuvre un mécanisme de maintenance des équipements;
- Activité3: Promouvoir l'utilisation des logiciels libres au sein de l'administration.

Axe 3:Dématérialisation des procédures administratives et développement des services en ligne

De nombreux efforts ont été fournis afin de doter certains services de l'Administration en applications informatiques. Ces applications métiers restent d'une part, là où elles existent, à la seule portée des agents pour exploitation et d'autre part quasi inexistantes dans la plupart des secteurs de l'Administration.

Il apparaît que le renforcement de ces efforts améliorera encore plus la gouvernance, l'efficacité de l'administration ainsi que sa transparence.

Il convient à cet effet de mobiliser tout le potentiel des TIC pour les enjeux suivants:

- moderniser et rendre plus efficaces les services publics;
- fournir des services de meilleure qualité et d'une plus grande sécurité à la population ;
- répondre à la demande des entreprises qui souhaitent moins de bureaucratie et plus d'efficacité;
- assurer la continuité des services publics.

La stratégie pour cet axe consistera à :

- l'informatisation des principaux processus métiers de l'Administration et la mise à niveau des applications existantes;
- la dématérialisation des échanges entre l'Administration et les usagers et la facilitation de l'accès aux services publics par différents canaux (Internet, mobiles);
- la mise en place d'un identifiant unique des actes administratifs des citoyens.

Les actions prioritaires de sa mise en œuvre seront réalisées à travers deux programmes :

- Dématérialisation des processus métiers ;
- Mise en place d'un guichet virtuel unique de l'administration.

#

Programme 1: Dématérialisation des processus métiers

La dématérialisation consiste en l'identification des différents processus métiers analogiques (sur papier surtout) afin de les transformer en processus numériques, voire leur automatisation.

Ce programme a pour objectif l'informatisation de toutes les procédures de travail de l'administration. Il doit se reposer sur le référentiel des standards et des normes qui sera défini pour l'Administration afin d'assurer l'interopérabilité des différentes applications métiers.

Les résultats attendus sont :

- les applications métiers existantes sont mises à jour et de nouvelles applications sont réalisées;
- les systèmes informatiques de l'Administrations sont interopérables.

Les actions à réaliser sont :

Action 1: Mettre à niveau les applications métiers existantes;

Il s'agit là d'une révision des grandes applications existantes afin de tenir compte des dernières évolutions en terme de standards et de normes et d'intégrer les nouveaux besoins des utilisateurs. L'action sera mise en œuvre à travers les activités suivantes :

- Activité 1: Diagnostiquer et mettre à niveau les applications de gestion des ressources humaines et des finances publiques (SIGASPE, CID,...);
- Activité 2: Diagnostiquer et mettre à niveau les autres applications métiers.

Action 2: Réaliser de nouvelles applications métiers

Bien de services rendus par l'Administration les ont encore de façon manuelle. Il s'agit ici, d'identifier et de prioriser selon leur importance les processus qui peuvent être automatisés. Cette action sera accomplie grâce aux activités ci-après :

- Activité 1: Mettre en place une plateforme de gestion du processus du Conseil des Ministres en ligne;
- Activité 2 : Mettre en place une application de gestion intégrée des chaines judiciaires (pénale, civile, commerciale, travail, administratif);

- Activité 3 : Mettre en place une application pour la lutte contre le grand banditisme;
- Activité 4 : Mettre en place une application intégrée de gestion des collectivités territoriales (voirie, état civil, domaine, ...);
- Activité 5 : Mettre en place une application intégrée de gestion des EPE;
- Activité 6: Mettre en place une application intégrée de gestion des ordres burkinabé;
- Activité 7: Mettre en place une application intégrée de gestion pour les structures de contrôle de l'Etat (cour des comptes, Autorité supérieur de control d'Etat, IGF, IGSs);
- Activité 8: Mettre en place une application intégrée de gestion des missions diplomatiques;
- Activité 9 : Mettre en place un annuaire électronique des agents publics ;
- Activité 10: Mettre en place des outils de workflow dans les services administratifs.

Action 3: Intégrer les systèmes informatiques de l'Administration

Cette intégration consistera à la réalisation de bus de communication entre les différents systèmes (bases de données) afin d'éviter les redondances et l'incohérence des données de l'Administration. Les activités prévues pour la réalisation de cette action sont les suivantes :

- Activité 1: Réaliser une étude pour l'intégration des applications;
- Activité 2: Réaliser des bus de communication;
- Activité 3: Réaliser des interfaces d'intégration.

Programme 2: Création d'un portail de services publics en ligne

Ce programme vise l'amélioration des services rendus aux citoyens et aux usagers par la mise en place d'un portail de services publics en ligne. Ce portail regroupera l'ensemble des services en ligne actuels et futurs offerts par l'Administration de sorte à réduire les pertes de temps et d'énergie du fait que ces services seront accessibles à tout moment et éviteront ainsi les files d'attente.

Les résultats attendus de ce programme sont :

- un portail de l'Administration est disponible;
- une plateforme de guichet virtuel est opérationnelle;
- l'identifiant unique des actes administratifs (nomenclature des actes) est disponible et les différents actes sont mis en ligne;
- le Système d'Information Géographique est mis en ligne.

Les actions à réaliser sont:

Action 1: Mettre en place un portail de l'Administration

Ce portail s'inscrit dans une démarche de dématérialisation de l'action administrative consistant à centraliser via un portail Internet, les documents et services relevant de plusieurs services administratifs. Sa mise en place vise à assurer la transformation des relations internes et externes du secteur public burkinabè grâce aux TIC. Les activités prévues pour cela sont les suivantes :

Activité 1: Réaliser une étude pour la mise en place du portail;

Activité 2: Réaliser le portail de l'Administration.

Action 2: Mettre en place un identifiant unique des actes administratifs pour les citoyens

L'identifiant unique permettra d'identifier l'ensemble des actes administratifs et d'associer un code d'identification à chacun quelle que soit la base de données dans laquelle il se trouve. Ainsi le même acte enregistré pour le besoin dans une application donnée ne sera plus ressaisi ailleurs. On en fera référence tout au plus. Les activités prévues sont les suivantes :

• Activité 1 : Réaliser une étude de mise en place de l'identifiant unique;

- Activité 2: Mettre en place l'identifiant unique;
- Activité 3: Réaliser la plateforme de guichet virtuel.

Action 3: Mettre en ligne les actes administratifs

Elle consiste au transfert sur le guichet des différents actes administratifs existants de l'Administration publique. Les activités à mettre en œuvre sont les suivantes :

- Activité 1: Identifier les différents actes administratifs;
- Activité 2: Transférer les actes administratifs sur la plateforme.

Action 4: Mettre en place un Système d'Information Géographique ;

Il s'agit de la mise en place d'une base de données cartographique qui doit s'intégrer à la plateforme du guichet virtuel. Ce système permettra d'avoir une vue d'ensemble de la répartition des offres de service sur le territoire nationale et facilitera ainsi les différentes prises de décision. Les activités prévues pour la réalisation de cette action sont les suivantes :

- Activité 1: Réaliser une étude de mise en place du SIG;
- Activité 2: Intégrer le SIG au guichet virtuel.

Axe 4: Développement et valorisation des e-compétences des agents publics

Le e-Gouvernement exige des agents de l'Administration la maîtrise des outils TIC indispensables aux nouvelles méthodes de travail orientées vers le citoyen et l'usager. Il ressort de l'analyse diagnostique, des faiblesses majeures au niveau des capacités TIC du personnel de l'administration publique.

Cette situation n'est pas favorable à la mise en œuvre de la stratégie egouvernement au Burkina Faso.

Aussi, cet axe propose des solutions pratiques pour conduire la stratégie à travers le développement, le renforcement et la valorisation des compétences TIC de l'ensemble des acteurs de l'Administration publique.

Les actions prioritaires de sa mise en œuvre seront réalisées à travers les programmes ci-après :

Renforcement et valorisation des compétences de base en TIC des agents publics;

Promotion de l'expertise TIC au sein de l'administration publique.

<u>Programme 1</u>: Renforcement et valorisation des compétences TIC de base des agents publics

Ce programme vise le renforcement et la valorisation des compétences de base en TIC des agents publics à travers notamment des formations de base et continue à grande échelle et la mise en œuvre d'un mécanisme de motivation des différents acteurs.

Les résultats attendus

Les résultats attendus de ce programme sont:

- les agents de l'Administration disposent de compétences de base pour l'utilisation de l'outil informatique;
- les agents de l'Administration sont formés à l'exploitation des applications métiers;
- les agents de l'Administration sont mieux motivés à travers la valorisation de leurs compétences en TIC.

Les actions à réaliser portent principalement sur :

Action 1: Renforcement des compétences de base en TIC

Il s'agit de créer les conditions favorables à la formation des agents de l'Etat à l'utilisation des outils TIC. Des infrastructures de proximité pour la formation seront déployées et permettront ainsi au personnel de l'Etat de se former ou de se faire former. Les activités suivantes sont prévues à cet effet :

- Activité 1: Elaborer des curricula de formation adaptés;
- Activité 2: Promouvoir les formations sur les applications métiers ;
- Activité 3 : Renforcer les capacités des centres de formation en informatique de l'Administration ;
- Activité 4: Mettre en place une plateforme d'autoformation en TIC ;
- Activité 5 : Créer des centres de formation polyvalents pour l'Administration dans chaque chef-lieu de région.

Action2 : Valorisation des compétences de base en TIC des agents publics

Il s'agit ici de mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation et de validation des connaissances acquises par les agents de l'Etat. Les compétences avérées pourraient être valorisées de différentes manières. Les activités prévues pour la réalisation de cette action sont les suivantes :

- Activité 1: Mettre en place une plateforme de certification des compétences de base en TIC;
- Activité 2: Prendre en compte les e-compétences dans la gestion des carrières des agents publics.

$\underline{Programme\ 2}$: Renforcement de l'expertise TIC au sein de l'administration publique

Le développement d'une expertise nationale dans le domaine des TIC est un élément central pour la réussite de la stratégie e-gouvernement. En dépit des efforts déployés par le gouvernement pour la formation et le recrutement des ingénieurs dans le domaine des TIC, on note encore un besoin important en la matière au sein de l'Administration publique. Aussi, les résultats attendus de ce programme sont :

- l'Administration publique dispose d'informaticiens en nombre et en qualité suffisants;
- le personnel informaticien de l'Administration est motivé et stabilisé;
- la formation continue des informaticiens est assurée.

Les actions à réaliser portent principalement sur :

Action1 : Renforcement des capacités du personnel TIC

Cette action permettra de fournir aux acteurs TIC les compétences dans les spécialités en TIC dont l'Administration a besoin mais également de leur assurer une technicité toujours à la page. Pour ce faire, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Activité 1 : Identifier les besoins de l'Administration en spécialisation ;
- Activité 2 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de certification du personnel.

Action2 : Adoption d'un statut particulier et d'un plan de carrière incitatif

Il s'agit de prendre des mesures qui valorisent la profession des acteurs TIC et leur permettre d'évoluer dans leur corps à l'instar d'autres corps de métiers dans la fonction publique burkinabé. La valorisation de ces e-compétences dans la carrière des informaticiens leur permettra de travailler dans la quiétude. Pour ce faire, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Activité 1 : Elaborer le statut particulier ;
- Activité2: Adopter le statut;
- Activité3: Mettre en œuvre des mécanismes d'opérationnalisation du plan de carrière.

Axe 5: Amélioration de l'accessibilité des citoyens et des usagers aux services en ligne

Un usage optimum des TIC par l'ensemble des citoyens nécessite un certain nombre de préalables et d'actions à mettre en place. Etant donnés le faible niveau de revenu des Burkinabé, le fort taux d'analphabétisme, des mesures particulières devront être développées pour une accessibilité effective et aisée aux services TIC. Une attention particulière devrait être accordée aux personnes vulnérables.

Pour l'atteinte de cet objectif, il sera nécessaire de mettre en œuvre les actions des programmes suivants:

- Développement des compétences de base pour l'utilisation des TIC;
- Promotion des accès citoyens et des usagers.

Programme 1: Développement des e-compétences de base des citoyens et des usagers

Ce programme vise à donner à l'ensemble des citoyens et usagers, partenaires possibles de l'administration les compétences nécessaires pour l'utilisation des services du e-Gouvernement. Les résultats attendus sont:

- Les citoyens et les usagers ont des connaissances de base en TIC;
- Des outils d'appropriation des applications métiers de l'Administration sont vulgarisés :
- Les citoyens et les usagers utilisent les e-Services de l'Administration.

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

Action1: Sensibiliser massivement la société burkinabé

Cette action vise à faire connaître, au plus grand nombre, les services en ligne disponibles ainsi que les avantages liés à leur utilisation. Cela se fera par des activités de sensibilisation envers des groupes cibles. Les activités suivantes seront menées:

- Activité 1: Organiser des conférences dans les régions;
- Activité 2: Publier des manuels d'utilisation des outils TIC de base;
- Activité 3: Publier des manuels simplifiés d'utilisation des applications métiers de l'administration.

Action2: Promouvoir la formation massive de la population aux TIC

Il s'agit ici d'entrainer la population des villes et des campagnes à s'initier aux TIC en appuyant les structures de formation existantes et en créant des conditions favorables et attractives à l'apprentissage. Ainsi les activités suivantes seront menées:

- Activité 1: Renforcer les capacités des gérants des centres privés et associatifs de formation en TIC;
- Activité2: Promouvoir les mesures incitatives favorisant la formation aux TIC du grand public;
- Activité3: Organiser des sessions de formation pour des groupes cibles spécifiques (élus locaux, associations de femmes, de jeunes, de commerçants, ...).

Programme 2: Promotion de l'accès des citoyens et des usagers aux TIC

Il s'agit pour ce programme de promouvoir des moyens d'accès individuel ou communautaire. Ainsi, les citoyens ne disposant pas d'accès personnel pourront trouver dans leur périmètre de vie habituelle des moyens d'accès aux services en ligne. Les actions suivantes seront mises en œuvre:

Action 1: Promouvoir l'acquisition d'outils individuels d'accès aux TIC

Il s'agit de prendre et de mettre en œuvre des mesures facilitant l'acquisition de matériel TIC par la population. Ainsi seront envisagées les exonérations du matériel TIC, les opérations spéciales d'acquisition de terminaux avec des facilités de paiement.

Les activités suivantes seront menées:

- Activité 1: Mener le plaidoyer pour une exonération sur le matériel informatique;
- Activité 2:Mettre en œuvre une opération« ordinateur familial ».

Action 2: Appui pour la mise en place des centres d'accès communautaires

Cette action vise à soutenir les initiatives des associations, les collectivités territoriales pour la mise en place de centres d'accès soit par un appui conseil, soit par l'équipement initial ou la connectivité Internet. Des centres pourront être érigés directement par l'administration dans certains points stratégiques.

L'action sera accomplie à travers les activités ci-après :

- Activité 1: Appuyer les centres existants (Aden, Cyberpostes, Maisons des savoirs);
- Activité 2: Installer des Bornes interactives (mairie, juridiction, marché, aéroport, ministère, ...);
- Activité 3: Mettre en place cinquante (50: 10 au centre, 7 pour les hauts bassins et 3 pour chacune des 11 autres) centres d'accès communautaires dans les régions (au niveau des maisons des femmes, municipalités, maisons des jeunes, ...);
- Activité 4: Créer des centres d'accès adaptés pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Action 3 : Promotion de l'accès aux services en ligne à travers les cybercafés

Cette action vise non seulement à renforcer les capacités des cybercafés privés afin qu'ils puissent offrir plus de valeur ajoutée à leur clientèle mais également à leur créer un meilleur environnement économique.

- Activité 1: Mener des actions d'appui-conseil pour l'amélioration et la diversification de l'offre de services des cybercafés;
- Activité 2: Faciliter l'acquisition des équipements TIC; en appliquant une politique de détaxation incitative sur le matériel informatique;
- Activité 3 :Initier des mesures créant des avantages fiscaux pour les cybercafés (droit BBDA, missions service public);
- Activité 4: Mener des Plaidoyers pour la réduction des coûts de connexion Internet.

VII Stratégie de mise en œuvre

Dans un cadre formalisé de mise en œuvre de la stratégie, les procédures de suivi et d'évaluation sont indispensables pour garantir l'efficacité de l'administration électronique. Pour ce faire, les responsables de la mise en place de l'administration électronique doivent exposer clairement les conséquences et les avantages d'un programme, afin que les responsables politiques et l'opinion publique continuent à soutenir les efforts déployés en toute connaissance de cause.

La stratégie de mise en œuvre de la cyberstratégie e-Gouvernement repose sur quatre niveaux à savoir :

- le dispositif institutionnel de pilotage;
- le mécanisme de suivi-évaluation ;
- le plan de communication et de mobilisation des acteurs ;
- la stratégie de financement.

VII.1 Le dispositif institutionnel de pilotage

La cyberstratégie e-Gouvernement, en tant que cadre d'orientation stratégique du Burkina Faso, doit être considérée par l'ensemble des acteurs comme le principal référentiel en matière de modernisation de l'administration.

À cet effet, le dispositif institutionnel de pilotage doit traduire le leadership du Gouvernement et créer les conditions d'une véritable synergie et d'un partenariat dynamique avec les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile et les collectivités locales.

Le dispositif de pilotage comprend les instances suivantes :

- le Comité d'Orientation et de Pilotage de la Société de l'Information (COPSI);
- le Comité Sectoriel de Pilotage «e-Gouvernement»;

VII.1-1 Le Comité d'Orientation et de Pilotage de la Société de l'Information (COPSI)

Le COPSI est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Les Ministres en charge de la Fonction Publique, des Finances, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'Administration Territoriale sont respectivement premier, deuxième, troisième et quatrième vice-présidents. Y siègent tous les membres du Gouvernement, les Présidents d'institutions, les Gouverneurs de régions, les associations faitières des collectivités territoriales, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Le COPSI est un cadre d'orientation et d'adoption des grandes options en matière de e-gouvernance. Il se réunit une fois par an en session ordinaire. Il a pour attributions :

- d'examiner et de valider les bilans périodiques de mise en œuvre de la stratégie e-Gouvernement;
- d'assurer la cohérence et la convergence des plans et programmes adoptés en matière de gouvernance électronique aux différents niveaux pour une meilleure synergie d'actions;
- de contribuer au renforcement de la responsabilité des ministères, des circonscriptions administratives, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre due-Gouvernement;
- d'examiner et de valider le système de suivi-évaluation de la stratégie ;
- d'assurer l'arbitrage et la prise de décisions appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la stratégie.

Le secrétariat technique du COPSI, chargé entre autre de coordonner les actions des comités sectoriels, est assuré par la direction générale en charge de la coordination des programmes de développement des TIC du ministère en charge de l'Economie Numérique.

L'organisation et le fonctionnement du COPSI sont régis par un décret pris en conseil des ministres.

VII.1-2 Le Comité Sectoriel de Pilotage «e-Gouvernement

Ce comité comprend le Secrétariat Permanent de l'Administration Electronique (SPAE) du Ministre en charge de la fonction publique auquel se joint un point focal par ministère impliqué dans la mise en œuvre de cette cyberstratégie sectorielle. Il aura en charge la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la cyberstratégie e-Gouvernement. A cet effet, il a pour missions :

- de préparer les dossiers des sessions du COPSI,
- d'organiser les sessions du COPSI;
- de suivre en collaboration avec le secrétariat technique du COPSI la mise en œuvre des décisions, orientations et recommandations retenues par le COPSI;
- d'assurer en relation avec les structures opérationnelles l'élaboration des projets de plans annuels et triennaux de mise en œuvre de la stratégie;
- de suivre et évaluer la mise en œuvre du plan d'action et du respect de la programmation des activités;
- de suivre l'exécution du budget annuel du plan triennal;

- de mettre en œuvre la stratégie de communication;
- de gérer les relations courantes avec les PTF.

L'organisation et le fonctionnement du CSP e-Gouvernement sont régis par un arrêté du ministre en charge de la fonction publique.

VII.2 Le mécanisme de suivi – évaluation

La stratégie sera mise en œuvre à travers des plans triennaux glissants. La dernière année sera consacrée à des actions d'évaluation et à la préparation de nouveaux programmes de consolidation. Chaque phase triennale devrait coïncider avec celle de programmation du budget programme.

Le suivi-évaluation porte sur le suivi global de la mise en œuvre de la cyberstratégie e-Gouvernement et la mesure des résultats obtenus et sur le suivi détaillé de réalisation des activités.

Le Secrétariat Permanent est chargé en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre du Plan d'action, de l'élaboration des indicateurs financiers et de performance, des supports de collecte des informations et du canevas type des rapports. Il capitalisera les différents rapports élaborés au niveau central et régional pour produire le rapport de suivi-évaluation à soumettre au COPSI.

La supervision générale de la mise en œuvre de la stratégie fait partie des responsabilités du Comité d'Orientation et de pilotage qui l'exercera sur la base des rapports produits par le Secrétariat permanent et éventuellement des audits et rapports d'évaluation des auditeurs indépendants.

Une revue à mi-parcours de la matrice des activités se fera sur une base semestrielle afin de permettre des modifications de calendrier, un recadrage des activités ou la mobilisation d'appuis complémentaires.

Des revues externes de suivi/évaluation seront réalisées périodiquement :

- Une première revue un an après le démarrage de la mise en œuvre du Plan d'Action (PA);
- Une revue tous les deux ans de mise en œuvre.

Ces revues évalueront la conformité des réalisations, le respect du calendrier, les résultats obtenus.

VII.3 Le plan de communication de la stratégie

La communication, l'information et la sensibilisation au niveau central, déconcentré et décentralisé sont essentielles pour renforcer la compréhension et l'adhésion de tous les acteurs au e-gouvernement, gage d'une appropriation continue.

Un véritable plan de communication détaillé devra être élaboré et mis en œuvre pour accompagner l'exécution de la stratégie. Ce plan de communication devra être défini pour satisfaire les besoins d'informations qui devront être plus ou moins détaillés en fonction des bénéficiaires: les services centraux, les services déconcentrés et décentralisés, la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers etc.

Les besoins en information (le degré de détails demandés et la fréquence des rapports) pourraient varier en fonction du type d'acteurs.

Des pistes de ce plan de communication peuvent être les suivantes :

L'information du grand public se fera à travers :

- la couverture d'évènements liés à la mise en œuvre de la cyberstratégie.
 Cette couverture médiatique se traduira via la télé, les radios et journaux;
- des supports écrits, comme une plaquette synthétique sur la stratégie, seront élaborés;
- des informations sur la stratégie seront disponibles sur un site internet à créer ou les sites des ministères;

La communication vis-à-vis des PTF se fera à plusieurs niveaux :

- leur participation à l'élaboration du plan de communication;
- leur participation à toutes les étapes de mise en œuvre de la stratégie.

La communication vis-à-vis de l'administration et des acteurs de la stratégie :

- une large diffusion du document à tous les acteurs;
- une participation aux différentes étapes de validation et de mise en œuvre ;
- le Ministère en charge de la Fonction Publique de concert avec le Ministère en charge des TIC fera régulièrement des communications en Conseil des Ministres et à toutes les instances habilitées de communication;
- une note périodique (trimestrielle) éditée par le Ministère en charge de la fonction publique qui permettra d'informer et de sensibiliser régulièrement les services administratifs centraux, déconcentrés, les élus locaux et l'ensemble

des structures concernées en mettant en relief les avancées et les contributions des acteurs.

VII.4 La stratégie de financement

La responsabilité de l'État est déterminante dans le financement de la cyberstratégie. Des mécanismes de rationalisation et de pérennisation du financement du egouvernement sur des ressources internes doivent être adoptés.

Une stratégie de mobilisation des ressources financières extérieures doit être aussi développée, en recherchant la synergie et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. L'approche à privilégier pourrait être le « panier » commun.

Un des principes fondamentaux de la stratégie de financement serait de privilégier la concertation dans la mesure où le e-Gouvernement est multidimensionnelle.

La stratégie devrait tenir compte des situations ci-après :

- Au niveau des PTF plusieurs cas de figures se présentent :
 - capitaliser les actions de modernisation à travers des programmes ou des appuis à des structures de l'administration;
 - ii. rechercher des financements complémentaires auprès de partenaires une fois la stratégie adoptée;
- Au niveau des départements ministériels et institutions, il s'agira de :
 - i. prévoir la prise en compte des actions de réforme dans leur budget respectif;
 - ii. assurer le financement des axes transversaux de la stratégie par des ressources mobilisées et gérées par le MFPTSS ou le MDENP;
- iii. prendre et de mettre en œuvre des mesures facilitant l'acquisition de matériel TIC par la population.

En conclusion, la concertation et l'organisation d'une table ronde des Bailleurs de Fonds permettraient de mener une stratégie vigoureuse pour réussir le financement du e-gouvernement.

VIII Facteurs clés de succès et risques pour la mise en œuvre de la stratégie

L'opérationnalisation de la stratégie e-Gouvernement est tributaire de certains facteurs qu'il convient de surveiller attentivement pour les prévenir ou les lever pour

s'assurer d'une mise en œuvre réelle et coordonnée des programmes. Ces facteurs sont relatifs :

- au cadre législatif et l'environnement institutionnel;
- à la sécurité informatique;
- · à la gestion du changement ;
- à l'existence d'une infrastructure idoine;
- à l'incertitude du financement ;
- à la faible coordination des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie.

VIII.1 Le cadre législatif et l'environnement institutionnel

Le cadre législatif et institutionnel est une composante primordiale de la cyberstratégie e-Gouvernement.

En effet, la mise en place d'un cadre adéquat, devrait être opérée à travers:

- L'adaptation des textes existants à l'ère du numérique, aux transactions électroniques et à l'Internet, à l'économie de l'information et du savoir. En effet, une transaction électronique doit être aussi sûre et avoir la même valeur qu'une transaction classique. C'est pourquoi la législation relative aux services en ligne, à la dématérialisation des documents et surtout à la reconnaissance des échanges et des transactions électroniques est une condition sine qua non du développement de l'utilisation des TIC et de l'entrée de plain-pied dans l'économie de l'information et du savoir;
- La reconnaissance de la propriété intellectuelle afin de protéger la production locale, et de rassurer les investisseurs étrangers quant à l'absence de risques de piratage. En effet, il ne suffit donc pas de légiférer, il est aussi indispensable d'appliquer la loi dans le domaine de piratage. Il est vrai que les logiciels sont sources de dépense de devises pour la majorité des pays en voie de développement, cependant leur respect permettra aussi de protéger la production locale, d'encourager le développement d'une industrie des logiciels et de la création de contenu, mais aussi d'attrait d'investissements étrangers en ce sens que les entreprises qui s'installent auront la garantie qu'elles ne risquent pas de voir les investissements faits pour le développement de logiciels être compromis par le piratage;
- La protection des données individuelles afin d'éviter les écarts possibles.
 L'économie de l'Information et du Savoir est basée sur la facilité apportées par les TIC pour stocker, traiter et restituer des données multimédia intégrant textes, images, son, vidéo,... Cependant ces facilités peuvent faire l'objet de

dérives importantes quand il s'agit de vie privée. Il est donc indispensable de mettre en place les garde-fous nécessaires à travers une réglementation afin d'éviter les atteintes à la vie privée, les excès et les dérives.

VIII.2 La sécurité informatique

Le recours à outrance aux TIC, y compris par la mise en ligne des services implique une plus grande vulnérabilité aux virus, à la cybercriminalité et autres attaques malveillantes de tout genre.

Ainsi le développement due-Gouvernement et la mise en ligne des services doivent être accompagnés d'une politique nationale de sécurité comprenant un suivi rigoureux :

- des attaques virales comprenant l'installation d'antivirus au niveau de tous les postes de travail, antivirus mis à jour régulièrement, ainsi que le suivi régulier des nouveaux types de virus;
- Le contrôle régulier de l'intégrité des différents serveurs ainsi que des données qu'ils contiennent, en prévention d'éventuelles attaques.

Il est à noter que, dans le cadre de la collaboration du Burkina Faso avec l'IUT, un appui est en cours pour la mise en place d'un centre de veille régional et national.

Un acte régional de cybercriminalité a aussi été mis en place en 2008 et des ateliers sur les cybers escroqueries financières ont été organisés par la Ministère de la Justice.

Un important travail sur la politique de cyber sécurité du Burkina Faso a récemment été réalisé par la commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, CEA. Cette étude a fait ressortir des priorités qui représentent les besoins du Burkina Faso en matière de cybersécurité. Les différentes priorités abordées concernent :

- Antivirus et la politique malware;
- Politique de mots de passe;
- Politique de connexion Internet ;
- Plan de réponse d'incident ;
- Politique de soutien de données;
- Politique de sensibilité d'information;
- Politique d'utilisation de courrier électronique.

Il est important que les recommandations de cette étude soient mises en œuvre dans les meilleurs délais pour sécuriser le développement de la stratégie e-Gouvernement.

VIII.3 La gestion du changement

La mise en place d'une procédure e-Gouvernement implique des changements technologiques, organisationnels et culturels. Ces changements induisent un bouleversement sans précédent auquel il faut se préparer. Face à ces transformations la résistance au changement est perçue comme légitime.

Cette inquiétude face au changement est ressentie différemment par tous les intervenants et ce à plusieurs niveaux :

- Peur de l'échec ;
- · Peur de mettre à jour des faiblesses professionnelles ;
- Perte de certaines prérogatives pour les agents de l'administration;
- Perte de source de revenu et ce concernant principalement les intermédiaires ;
- Nécessité d'une meilleure gestion de la contrainte temps ;
- Nécessité d'un leadership et d'une impulsion de la stratégie.

Ainsi, il devient indispensable de gérer le changement et ce en encadrant aussi bien les agents gouvernementaux que les différents utilisateurs et intermédiaires.

Dans le cadre de l'e-Gouvernement, le client est un client virtuel, qui ne se présente pas à un guichet physique pour effectuer les formalités nécessaires, son dossier est transmis en format numérique. Les agents administratifs doivent apprendre à traiter un dossier en l'absence du citoyen et sans relance.

Ce n'est pas parce que le client n'est pas présent physiquement que son dossier n'est pas urgent.

La conduite du changement doit se réaliser avec méthode, rigueur, mais également avec réactivité. Les objectifs sont de permettre à tous ceux qui vont vivre ces profondes mutations de se trouver à l'aise dans le changement: le comprendre, l'accepter, le vouloir, le construire. Il s'agit de :

Faire comprendre le projet: la e-transformation n'est pas une menace, c'est une opportunité. Faire découvrir les avantages et les apports est essentiel pour combattre le premier sentiment légitime de recul. Il convient d'expliquer vers quoi on se dirige. Donner du sens à la démarche pour re-stabiliser est essentiel. Cette manière de procéder est indispensable pour mobiliser, pour favoriser l'appropriation,

pour remplacer petit à petit les craintes par l'adhésion. Une adhésion qui se gagne lentement, sans faux pas, sans retour en arrière, grâce à une constance dans les promesses et le contenu des explications, grâce à la démonstration de la cohérence du projet.

Rassurer sur l'avenir: chacun doit bénéficier de ces profondes mutations. La logique du gagnant/gagnant est au centre du projet. Des responsabilités plus alléchantes, des fonctions plus attrayantes, l'occasion d'apprendre une nouvelle manière d'exercer son métier représentent des retombées concrètes évidentes qui doivent être partagées par tous. Il faut mentionner aussi le rôle actif fondamental que doivent assumer les membres de la haute direction ainsi que les cadres en ce qui concerne l'implantation d'un tel changement.

Capitaliser sur les expériences réussies: il serait dangereux de tout remettre à plat systématiquement. Beaucoup de réalisations utiles existent déjà. Il convient d'en tenir compte pour les améliorer éventuellement ou les compléter. Il serait inefficace de tout stopper. Au contraire il convient de s'appuyer sur ces différents existants pour les intégrer à la démarche. Réorienter, adapter, aménager, infléchir ces avancées constituent certainement une excellente manière de capitaliser sur tous les efforts déjà accomplis, de bénéficier de tout ce qui a déjà réussi ou est prometteur. L'autre vertu de cette approche est de rassurer, de mettre en confiance tous ceux qui sont déjà en action.

Lors de la mise en œuvre d'un projet e-Gouvernement, ces paramètres deviennent essentiels et les négliger pour se centrer sur la seule technologie conduira inéluctablement à l'échec aussi performant que soit la solution technologique. L'homme est au centre de ce processus. Il doit être aidé à le surmonter, à l'adopter et à le faire fonctionner.

C'est pourquoi le gouvernement à travers le ministère en charge de la réforme de l'administration, le ministère en charge des technologies de l'information et de la communication et le ministère en charge des finances devra travailler à maintenir la mobilisation des acteurs et susciter leur adhésion et leur implication effective dans la conduite des actions prévues.

Valoriser les e-compétences des agents publics: Il serait nécessaire de valoriser les compétences en TIC des agents de l'Administration à travers des mesures de motivation telles que la prise en compte de ces e-compétences pour certains concours professionnels, l'octroi des bourses de formation et pour certains postes de responsabilité, ...

VIII.4 Une infrastructure idoine

Le recours au TIC et la dématérialisation des documents exige de pouvoir accéder à l'information à tout moment, en tout endroit et par tout acteur (fonctionnaire, administré,...).

Ceci exige de disposer de l'infrastructure idoine composée non seulement d'un réseau de télécommunication efficace, mais aussi de terminaux d'accès.

Le réseau de télécommunication et plus particulièrement sa bande passante devront être dimensionnés en conséquence des usages dont ils vont faire l'objet. Ainsi cette bande passante devra permettre le développement de l'Infrastructure nationale des données spatiales (INDS), avec une bande passante adaptée aux exigences de transactions des données de télédétection volumineuse.

Si le RESINA est en cours de finalisation, en termes d'interconnexion des bâtiments publics, il est nécessaire de munirtous lesbâtiments de l'Administration en interne par des réseaux locaux.

Il est aussi nécessaire de pourvoir les agents publics d'équipements terminaux correspondant à la nature de leur activité. Ainsi, les fonctionnaires qui ne quittent pas leur bureau doivent pourvoir disposer de PC, d'ordinateurs de bureau, ceux appelés à se déplacer et qui peuvent avoir besoin fréquemment d'accéder à l'information qui se trouve dans un système central devront être équipés de terminaux portables et disposer d'accès mobiles à ces bases d'information. La mise à disposition de terminaux et de solutions logicielles à la disposition du personnel doit systématiquement être accompagnée d'une politique de maintenance. En effet, sans politique de maintenance, il est fort probable que ces équipements et logiciels tombent en panne engendrant des dysfonctionnements importants du système global et ne permettant plus aux agents d'effectuer convenablement leur travail les obligeant à revenir à des solutions manuelles et inefficaces.

Dans le cadre de l'ouverture de ces applicatifs au public, via le réseau Internet, il est nécessaire de s'assurer que les personnes devant accéder à ces informations disposent ou peuvent avoir accès aux équipements terminaux nécessaires. Dans ce sens, l'accent doit aussi être mis sur les applications mobiles (m-applications) en raison du fort développement de la téléphonie mobile au Burkina Faso.

VIII.5 L'incertitude du financement

La mise en œuvre de la stratégie requiert une mobilisation conséquente des ressources. La transversalité des actions à mener dans ce cadre suppose la mise en place d'un mécanisme tout aussi transversal de mobilisation des ressources. Les mécanismes budgétaires actuels s'adaptent très peu à ces exigences, car s'exécutant dans un contexte de cloisonnement traditionnel entre les différentes administrations publiques. Il est, par conséquent, nécessaire de prendre des mesures budgétaires d'accompagnement des projets interinstitutionnels dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie e-Gouvernement. Autrement dit, pour que soient financés des services publics intégrés et une infrastructure commune, les règles budgétaires doivent faciliter les mécanismes de financement coopératifs, comme la recherche coordonnée de nouveaux financements et la mise en commun de fonds.

Par ailleurs, les dépenses dans le domaine des technologies de l'information et de la communication sont, à tort, souvent assimilées à des dépenses non prioritaires ou même relevant du simple luxe et donc de pertinence douteuse. Afin d'inscrire définitivement les dépenses des TIC comme étant des investissements bénéfiques, il convient de fournir aux organismes publics des outils permettant de mesurer le rendement des investissements. Il est possible d'atteindre cet objectif en s'inscrivant dans une logique d'évaluation systématique des avantages ou bénéfice des TIC en général, et de l'administration électronique, en particulier et ce, à l'échelle de l'ensemble des administrations publiques.

Le risque majeur de la stratégie est aussi lié au niveau de mobilisation des ressources. Le gouvernement devra veiller à un accroissement conséquent des ressources du budget de l'Etat pour son financement mais la contribution des partenaires techniques et financiers à ce financement reste déterminante.

VIII.6 La faible coordination des acteurs de la mise en œuvre de la stratégie.

La mise en œuvre due-Gouvernement est un vaste champ qui a une dimension transversale en ce qu'elle englobe tous les services administratifs centraux, déconcentrés et décentralisés. La coordination de toutes les actions et de tous les acteurs est un des leviers d'une mise en œuvre optimale de la stratégie. Cette coopération ne peut être uniquement technique, et doit se traduire par un engagement plus poussé entre les différents responsables des entités de

l'administration publique. De ce fait, un des risques serait la faible capacité de coordination des acteurs et des interventions dans le pilotage de la stratégie.

Les coordonnateurs de l'administration électronique doivent faciliter la planification de l'intégration des services, financer des projets ayant une action catalytique, clarifier les dispositifs d'échanges d'informations, et essayer de clarifier les questions de responsabilité. Ces coordonnateurs doivent élaborer un cadre de partenariat entre les administrations publiques et celles privées dans le domaine de l'administration électronique.

Enfin, le gouvernement veillera à mettre en place un dispositif conséquent et fonctionnel de pilotage de la stratégie et à développer la communication sur les actions entreprises pour une rationalisation des interventions des acteurs, un meilleur suivi dans la mise en œuvre et surtout pour rendre compte de l'exécution des actions et des résultats.

VIII.7 La nécessité d'une meilleure gestion de la contrainte temps

Les nouvelles technologies contraignent les administrations publiques à être particulièrement attentives au facteur temps. À la différence d'autres éléments du fonctionnement de l'État, les technologies évoluent très rapidement et les équipements deviennent vite obsolètes.

Les décisions prises aujourd'hui engagent les administrations vers un avenir en évolution constante, qui n'est pas pleinement appréhendé. Si les erreurs sont financièrement coûteuses, leurs répercussions les plus inquiétantes concernent la confiance des citoyens et des entreprises, dont les attentes sont fortes.

Dans un monde concurrentiel en évolution rapide, tout retard dans la mise en œuvre des réformes liées à l'administration électronique portera préjudice au développement économique.

Dans le même temps, l'administration traditionnelle s'adapte lentement à la révolution de l'information et a tendance à la considérer simplement comme un des multiples défis auxquels elle est confrontée. Force est de constater, cependant, que la dynamique d'expansion de l'utilisation des TIC semble désormais irréversible et il appartient aux pays en voie de développement d'avoir une attitude proactive.

VIII.8 La nécessité d'un leadership et d'une impulsion de la stratégie

Le leadership, la conviction et l'engagement de personnalités publiques sont parmi les premières conditions de succès de la mise en œuvre des grands programmes de développement.

Dans le cadre de la e-Gouvernement, la présence, dans un premier temps, de précurseurs politiques et administratifs, chefs de file est nécessaire pour faire admettre les concepts et les avantages de l'administration électronique, et pour mettre en place les cadres de mise en œuvre des programmes dans ce cadre. Les décideurs politiques donnent la priorité à l'administration électronique et orientent les transformations qui s'en suivront de même qu'ils contribuent à traduire les orientations politiques en programme d'actions.

Par suite, il revient à ce leadership de gérer les changements et d'entretenir l'adhésion du public aux projets ce d'autant plus que la concrétisation des avantages attendus s'inscrit assez souvent dans la durée.

VIII.9 La nécessité de prendre des dispositions spécifiques de motivation du corps des informaticiens

Le corps des informaticiens se caractérise par leur propension à la mobilité, du fait de leur traitement salarial peu motivant au sein de l'administration publique. Ceci représente un risque majeur pouvant impacter négativement le processus de développement des programmes de l'administration économique. Pour ce faire, des dispositions doivent être prises pour assurer leur stabilité.

Cela requiert une volonté politique affirmée par la mise en place de mécanismes de stabilisation de ce personnel spécifique comprenant notamment des motivations salariales et un plan de carrière. Pour booster cette stratégie, il est nécessaire de prévoir un apport substantiel d'au moins 120 informaticiens pour l'Administration pour les 5 ans à venir.

VIII.10 Le renforcement des capacités techniques des spécialistes TIC

L'évolution rapide des TIC impose une mise à niveau permanente des compétences pour une meilleure appropriation de ces technologies. Il est nécessaire pour ce faire de créer les conditions de renforcement des capacités techniques des ingénieurs en TIC dans des domaines spécifiques au regard des besoins de l'Administration.

Conclusion

L'avènement des TIC ont profondément transformé les attentes des citoyens et des usagers en matière de relations avec les administrations. Pour répondre à ces nouvelles exigences de rapidité, de disponibilité et de simplicité, l'Administration Burkinabé a entrepris l'intégration de ces technologies depuis belles lurettes. Ce processus présente des forces qui donnent des motifs de satisfaction aux acteurs et aux décideurs de l'administration burkinabé. Ces forces se matérialisent par la volonté politique, le volontarisme des acteurs, l'existence de quelques outils, applications, services et compétences TIC. Cependant des difficultés viennent contrebalancer ces forces émergentes et affaiblissent de façon notable le processus d'intégration des TIC dans le secteur.

On peut retenir qu'il existe de réelles chances pour la mise en œuvre réussie de la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement si la volonté et le soutien politique se traduisent par la réalisation/finalisation des investissements initiaux pour permettre d'amorcer la dynamique de changement. Il est attendu également qu'une attention soutenue soit observée par le biais de l'appropriation du processus par les premiers bénéficiaires et la prise en compte dans leurs politiques sectorielles et leurs cadres stratégiques de développement.

ANNEXES : Fiches d'actions des projets clés

Trente-cinq (35) projets d'une durée de cinq (05) ans maximum chacun ont été identifiés. Ils se rattachent aux cinq (05) axes stratégiques et sont présentés dans le tableau ci-dessous. La suite du document présente les fiches descriptives des projets.

		-					1	_	
Coût	6 763 000 000	MDENP, 105000000	80000000	MEF, 30000000	PM, 300000000 F	2 000000000	108000000	1 570000000	2 570000000
Structures responsables		MJ , MDENP, MFPTSS	MFPTSS, MDENP, MEF	MDENP, MEF, privé TIC	MDENP, PM, MFPTSS, MEF	MDENP, MFPTSS, MEF	MDENP, MFPTSS, MEF,	MDENP, ARCEP	MDENP, MEF,
Date fin		Décembre 2014	Décembre 2014	Décembre 2017	Décembre 2013	Décembre 2013	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2014
Date début		et Janvier 2013	Janvier 2013	Janvier 2013	Janvier 2013	Janvier 2013	Janvier 2013	Juin 2013	Juin 2013
Projet	Axe 1: Renforcement du cadre juridique et institutionnel	Projet1: Promotion d'un cadre légale et règlementaire favorable	Projet2: Normes et standard de l'Administration Janvier 2013 électronique	Projet3: Agrément technique de prestation TIC	Projet4: Mise en place des organes de pilotage	Projet5: Création de l'ANPTIC	Projet6: Création de services informatiques	Projet7: Création d'une autorité de certification Juin 2013 électronique de l'administration	Projet8: Création d'uneagence nationale de sécurité des systèmes d'information
	rcement c	Projet1:	Projet2:	Projet3:	Projet4:	Projet5:	Projet6	Projet7:	Projet8:
Programme	Axe 1: Renfo	1.1	<u></u>		1.2	1.2	1.2	1.2	1.2

Axe 2: Ren	forcement	commu	nication et des outils informatiques	nes		34 150 000 000
<u> </u>	Projet9.	Projet9: Extension du RESINA	Janvier 2013	Décembre 2017	MDENP	18 800000000
=	Projet10		Juin 2013	Décembre 2014	MDENP, MFPTSS, MEF	2 8000000000
1.1	Projet11	Projet11: Sécurité et maintenance du RESINA	Juin 2012	Décembre 2017	MDENP, MEF	400000000
<u> </u>	Projet12 commun	teforme de	Janvier 2013	Décembre 2014	MDENP, MEF	3 500000000
II.2	Projet13 équipem		Janvier 2013	Décembre 2017	MDENP	2 500000000
11.2	Projet14 de l'Adm	Projet14:Gestion des équipements informatiques de l'Administration	Janvier 2013	Décembre 2017	MDENP, MEF	2550000000
Axe 3: Dém	natérialisati	Axe 3. Dématérialisation des procédures administratives et développement des services en ligne	oppement des sei	vices en ligne		4 945 000 000
≡ .1	Projet15	Projet15: Mise à niveau des applications métiers Juin 2013 existantes	Juin 2013	Décembre 2015	MFPTSS, MEF, MDENP	350000000
=	Projet16:	e-Conseil des ministres	Janvier 2012	Décembre 2015	MDENP, SGGCM	1 160000000
	Projet17:		Juin 2013	Décembre 2017	MJ, MDENP,	400000000
III.1		gestion intégrée des chaines judiciaires				
ļ					Cassation, Conseil d'Etat	
=	Projet18:	 Mise en place d'une application pour la lutte contre le grand banditisme 	Juin 2013	Décembre 2015	MATDS, MJ, MDNAC MDENP	820000000
1.1	Projet19:	Mise en place d'une application intégrée de gestion de l'Etat civil	Juin 2013	Décembre 2017		50000000
√. =	Projet20.	Mise en place d'une application intégrée Janvier 2014 de gestion de la voirie	Janvier 2014	Décembre 2017	MATDS, MDENP	20000000
1.1	Projet21:	Mise en place d'une application intégrée de gestion des EPE	Janvier 2014	Décembre 2017	MEF, MDENP	200000000
	Projet22.	Mise en place d'une application intégrée Juin 2014 de gestion des ordres burkinabè.	Juin 2014	Décembre 2017	GCOB, MDENP	175000000

Page **69** sur **118**

	140000000	200000000	160000000	MEF, 45000000	MEF, 140000000	MC, 350000000	MATDS, 300000000 IGB	0000000	30000000	350000000
	ASCE, Cour des 140000000 Comptes, MDENP	MAECR, MDENP	MFPTSS, MDENP	MFPTSS, MEF, MDENP	MFPTSS, MEF, MDENP	MFPTSS, MC, SIG, MDENP	MIDT, MATDS, MDENP, IGB		MEPTSS, MJEFP	MDENP, MATDS
ırkina Faso	Juin 2017	Décembre 2017	Décembre 2017	Décembre 2017	Décembre 2017	Décembre 2017	juin 2017		Décembre 2014	Décembre 2017
rielle e-Gov – Bı	Juin 2015	Juin 2014	annuaire Juin 2014	Janvier 2015	informatiques Janvier 2014 (Bus de	Janvier 2013	Juin 2014	ents publics	Juin 2013	Juin 2014
Cyberstratégie Sectorielle e-Gov – Burkina Faso	Projet23: Mise en place d'une application intégrée Juin 2015 de gestion pour les structures de contrôle de l'Etat	Projet24: Mise en place d'une application intégrée Juin 2014 de gestion des missions díplomatiques	en place d'un onique des agents publics	Projet26: Mise en place d'outils de workflow dans Janvier 2015 les services administratifs	Projet27: Intégration des systèmes informatiques de l'Administration (Bus de communication)	1	Système d'Information Géographique	Axe 4: Développement et valorisation des e-compétences des agents publics	: Mise en place de plateforme Juin 2013 d'autoformation en TIC	Projet31: Mise en place de centres de formation Juin 2014 polyvalents dans les régions
0000	Projet23:	Projet24:	Projet25: Mise électr	Projet26:	Projet27:	Projet28:	Projet29.	loppement	Projet30: Mise d'aut	Projet31:
	II . 1	1.1	1.7	=	<u>=</u>	111.2	111.2	Axe 4: Déve	VI:1	VI:1

Cyberstratégie Sectorielle e-Gov - Burkina Faso

Axe 5: Pron	otion de l'a	Axe 5: Promotion de l'accessibilité des citoyens et des usagers a	des usagers aux services en ligne	a		760 000000
				•		
V.1	Projet32:	Projet32: Sensibilisation de la société burkinabè Janvier 2014	Janvier 2014	Décembre 2015 MDENP	MDENP,	200000000
		en TIC			MFPTSS,	
					MATDS	
V.1	Projet33;	Projet33: Promotion de la formation des citoyens Janvier 2015	Janvier 2015	Décembre 2015	MFPTSS,	200000000
		et des usagers en TIC			MDENP, MATDS	
V.2	Projet34;	Projet34: Appui pour la mise en place des Janvier 2015	Janvier 2015	Décembre 2017	Décembre 2017 MATDS, MDENP, 300000000	300000000
		centres d'accès communautaires			MASSN, MPFG,	
					MEF, MJ, MJEFP	
V.2	Projet35:	Projet35: Promotion de l'accès aux services en Janvier 2015	Janvier 2015	Décembre 2017	Décembre 2017 MICA, MDENP, 60000000	00000009
		ligne à travers les cybercafés			MFPTSS, MEF	
Total général	a					47 268 000 000

Projet 1 : Promotion d'un cadre légal et règlementaire favorable

Description

Ce projet permettra au Burkina Faso de renforcer son cadre légal et règlementaire pour une mise en œuvre adéquate du e-Gouvernement. Cela permettra de mettre en confiance toutes les parties prenantes de la société de l'information. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «*Renforcement du cadre juridique*».

Objectifs

- Renforcer le cadre légale et réglementaire existant, en matière de TIC, et le mettre en phase avec les réglementations régionales et internationales;
- Créer des mesures fiscales ou parafiscales favorables.

Résultats attendus

- Un cadre règlementaire adéquat pour le développement du e-Gouvernement est créé;
- Des mesures fiscales ou parafiscales favorables à l'acquisition des équipements informatiques sont disponibles.

Activités

- Réaliser des études pour le renforcement du cadre légale et règlementaire;
- Réaliser une étude pour une fiscalité favorable à l'acquisition des équipements informatiques;
- Mener des plaidoyers pour la prise en compte des mesures fiscales favorables préconisées;
- · Vulgariser le cadre légale et réglementaire.

Budget estimatif: 105 000 000 F CFA

Période : Janvier 2013 à Décembre 2014

Projet 2 : Mise en place des normes et standards de l'Administration électronique

Description

Ce projet permettra de définir les normes et standards communs pour la mise en place et la gestion des systèmes d'information de l'Administration, voire pour tout le pays. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des actions 1 et 2 du programme «renforcement du cadre juridique».

Objectifs:

- Accroître la cohérence des plateformes;
- Permettre l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information de l'Administration;
- Rendre accessible à tous, les informations diffusées et les services fournis;
- Garantir la sécurité des systèmes d'information.

Résultats attendus

- Un Référentiel Générale d'Interopérabilité (RGI) est disponible;
- Un Référentiel Générale de Sécurité (RGS) est disponible;
- Un Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administration (RGAA) est disponible;
- Une charte ergonomique des sites internet publics est disponible.

Activités

- Créer des comités spécialisés;
- Proposer les différents canevas d'élaboration des normes et standards ;
- Définir les différents normes et standards;
- Organiser des ateliers de validation ;
- Adopter et publier les normes et standards.

Budget estimatif: 80 000 000 F CFA

Période: Janvier 2013 à Décembre 2014

Projet 3 : Agrément technique de prestation informatique

Description

Ce projet contribuera à assainir l'environnement des prestataires de services informatiques et à garantir la qualité des prestations proposées à l'Administration. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «**Renforcement du cadre juridique**».

Objectifs:

- assainir l'environnement des prestataires de services informatiques;
- améliorer la qualité des prestations proposées à l'Administration.

Résultats attendus

- l'environnement des prestataires de services informatiques est assaini;
- la qualité des prestations proposées à l'Administration est améliorée.

Activités

- Organiser des visites techniques de sites ;
- · Analyser les dossiers de demande d'agrément;
- · Délivrer les agréments techniques;
- Suivre le fichier des sociétés informatiques agréées du Burkina.

Budget estimatif: 24 600 000FCFA

Période: Janvier 2013 Décembre 2017

Projet 4 : Renforcement des organes de pilotage

Description

La réussite de la mise en œuvre de la cyberstratégie e-gouvernement nécessite la mise en place d'un certain nombre de structures. Ce projet vise la création des organes de mise en œuvre de cette cyberstratégie sectorielle. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «*Renforcement du cadre institutionnel*».

Objectifs

- Mettre en place le COPSI, dirigé par SEM le premier ministre, qui sera chargée de piloter l'ensemble du processus de mise en œuvre et de suivi des projets de la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement;
- Mettre en place le Comité Sectoriel de Pilotage de la cyberstratégie sectorielle e-Gouvernement.

Résultats attendus

- Les textes de mise en place des structures sont disponibles;
- les structures sont opérationnalisées selon les textes.

Activités

- Elaborer les textes ;
- · Faire adopter les textes et mettre en place les structures.

Budget estimatif: 300 000 000 F CFA

Période: Janvier 2013 Décembre 2013

Projet 5: Création de l'ANPTIC

Description

Ce projet vise la création de l'Agence Nationale pour la Promotion des TIC qui a pour vocation d'être une agence d'exécution et un centre d'excellence regroupant les meilleurs talents dans le domaine des TIC avec notamment la mission de stimuler le secteur. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Renforcement du cadre institutionnel»

Objectifs

- L'objectif principal est d'accompagner l'intégration des TIC dans tous les processus administratifs afin de promouvoir une administration au service du citoyen, équitable, transparente et efficace.
- En outre, l'ANPTIC devra :
 - ✓ aider les acteurs de l'éducation à mieux gérer le système éducatif et à pouvoir fournir autrement les services d'éducation, grâce au potentiel des TIC :
 - ✓ promouvoir l'utilisation des TIC pour, d'une part, améliorer les soins de santé, qu'il s'agisse de la prise en charge des patients, de la formation ou encore de l'administration et la gestion des services de santé et, d'autre part, renforcer les capacités des ressources humaines et améliorer les prestations des structures nationales de protection sociale;
 - ✓ contribuer à améliorer, grâce aux TIC, la compétitivité de l'économie nationale et de promouvoir le commerce électronique;
 - ✓ promouvoir, grâce aux TIC, la création de meilleures opportunités d'épanouissement et de développement social, économique et culturel pour les populations vivant en zones rurales;
 - ✓ accroitre, grâce aux TIC, le rayonnement du pays.

Résultats attendus

- L'ANPTIC est créée et est opérationnelle;
- L'ANPTIC est dotée d'un siège.

Activités

- · Créer et opérationnaliser l'agence ;
- Doter l'agence d'un siège.

Budget estimatif: 2 000 000 000 F CFA

Période : Janvier 2013 Décembre 2013

Projet 6 : Création et opérationnalisation de DSI

Description

Ce projet vise à doter l'ensemble des ministères et institutions d'Etat des ressources humaines nécessaires pour une bonne mise en œuvre du e-Gouvernement, à travers la création de services informatiques. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 3 du programme «*Renforcement du cadre institutionnel*».

Objectifs

- Vulgariser les TIC dans les différents ministères et institutions;
- Permettre l'intégration des TIC dans les processus administratifs des ministères et institutions ;
- Développer l'offre de services électroniques, pour les besoins des citoyens et usagers, dans l'ensemble des ministères et institutions.

Résultats attendus

- Chaque ministère et chaque institution dispose d'un service informatique ;
- Chaque service informatique dispose des ressources humaines et matérielles minimales pour son fonctionnement.

Activités

- Elaborer les textes d'organisation et de fonctionnement des DSI;
- Plaider pour la prise en compte des DSI dans l'organigramme type des ministère/institution;
- Appuyer le recrutement du personnel technique des DSI;
- Equiper les nouveaux services créés.

Budget estimatif (30 ministères et institutions): 108 000 000FCFA

Période: Janvier 2013 Décembre 2013

Projet 7: Création d'une autorité de certification électronique de l'administration

Description

Ce projet vise à doter l'Administration de solutions d'authentification forte et de signature électronique afin d'accroitre la confiance des citoyens et des usagers dans l'utilisation des services en ligne. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 4 du programme «Renforcement du cadre institutionnel».

Objectifs

- · Sécuriser les transactions électroniques ;
- · Accroître la confiance des citoyens et des usagers ;
- Favoriser le développement des transactions électroniques.

Résultats attendus

- L'autorité de certification électronique de l'Administration est créée et fonctionnelle;
- Les citoyens et des usagers utilisent les services électroniques.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité de l'autorité de certification électronique;
- Elaborer les textes de création de l'Autorité;
- Entreprendre les démarches nécessaires pour la création effective de l'Autorité;
- Doter l'Autorité d'un siège;
- Doter l'Autorité en équipements techniques spécifiques.

Budget estimatif: 1 570 000000FCFA

Période: Juin 2013 Décembre 2014

Projet 8 : Création d'une agence nationale de sécurité des systèmes d'information

Description

Ce projet vise la mise en place d'une agence chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité des systèmes d'information. Cette agence ambitionne d'être un véritable gage de sécurité pour les systèmes de l'Administration. Une plus grande confiance sera garantie pour les citoyens et les usagers. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 5 du programme «Renforcement du cadre institutionnel».

Objectifs

- Garantir la disponibilité des systèmes supports et des données traitées;
- Protéger les données stockées et échangées avec les usagers ;
- Assurer la traçabilité des opérations sur les différents systèmes d'information.

Résultats attendus

- L'Agence de sécurité est créée et est opérationnelle ;
- L'Agence de sécurité est dotée d'un siège ;
- La disponibilité des systèmes supports et des données traitées est garantie;
- Les données stockées et échangées avec les usagers sont protégées.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité de l'agence de sécurité;
- Elaborer les textes de création de l'Agence;
- Entreprendre les démarches nécessaires pour la création effective de l'agence;
- Doter l'Agence d'un siège ;
- Doter l'Agence en équipements techniques spécifiques.

Budget estimatif: 2 570 000 000FCFA

Période: Juin 2013

Décembre 2014

Projet9: Extension du RESINA

Description

Le Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA) est une infrastructure de communication privée de l'Administration publique, qui permet à travers le même réseau de véhiculer la voix, les données et la vidéo. Ce réseau est raccordé de façon sécurisée à Internet.

Cette infrastructure de communication permet l'exploitation des applications métiers de l'Administration, l'accès à Internet, à la messagerie de l'Administration, aux sites web administratifs, à la téléphonie sur IP,...

Aussi, il est nécessaire d'étendre ce réseau à l'ensemble des capitales provinciales restantes, au nombre de trente-huit (38) et aux missions diplomatiques, tout en assurant le renforcement des installations et réseaux métropolitains existants. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «Renforcement des infrastructures de communication de l'administration».

Objectifs:

- apporter une réponse convenable aux besoins présents et futurs de communication/collaboration et d'échange de données avec et au sein de l'Administration;
- promouvoir le développement de l'administration électronique, de la e-santé et de la e-éducation,...;
- stabiliser, voire réduire, la facture téléphonique de l'Etat.

- Les chefs lieu de province sont couvertes par le RESINA;
- Les représentations diplomatiques du Burkina Faso sont raccordées au RESINA;
- Les principaux bâtiments administratifs sont raccordés au RESINA;
- Des réseaux locaux informatiques sont créés.

- Etendre le RESINA à 38 nouvelles capitales provinciales (dont 06 capitales régionales);
- Etendre le RESINA aux missions diplomatiques du Burkina Faso;
- Raccorder 950 bâtiments administratifs au RESINA, dans 38 nouvelles capitales provinciales;
- Réaliser 380 réseaux locaux informatiques dans les bâtiments administratifs, notamment en province;
- Renforcer les installations et réseaux métropolitains existants ;
- Renforcer l'accès à l'Internet (augmentation de la bande passante et mise en place de sortie back-up, ...).

Budget estimatif: 18 800 000 000 FCFA (Extension au reste du pays, Renforcement dans les capitales régionales et Mise en place de réseaux locaux, Extension des représentations diplomatiques renforcement)

Période: Janvier 2013 Décembre 2017

Projet10: Création de Datacenter

Description

Un Datacenter (« centre de données » en français) est tout d'abord un site hébergeant l'ensemble des systèmes nécessaires au fonctionnement des applications informatiques d'une grande entité, ici l'Administration.

Ce projet vise à édifier un nouveau Datacenter répondant aux normes internationales de sécurité et de disponibilité en matière d'hébergement de données et d'applications informatiques, dans un environnement aux normes strictes (électricité, température, humidité, protection incendie, communications, accessibilité, etc.).

Ce site aura pour vocation d'être le centre névralgique de l'Intranet Gouvernemental surtout dans un contexte de développement progressif du e-Gouvernement. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «Renforcement des infrastructures de communication de l'administration».

Objectifs:

- Garantir le stockage d'énormes quantités de données qui seront générées par la mise en place du e-Gouvernement;
- Mutualiser les ressources informatiques dans un contexte de rareté des ressources financières;
- Assurer la continuité des services offerts sur le RESINA (exploitation des applications métiers, messagerie, téléphonie sur IP,...) grâce à la redondance des installations critiques;
- Protéger les données informatiques, ainsi que les serveurs et applications des catastrophes (informatiques, naturelles,...)
- Optimiser le RESINA ainsi que les applications qu'il permet d'exploiter.

Résultats attendus

- un site central et secours, normalisés et sécurisés hébergeant l'ensemble des serveurs, applications informatiques et bases de données (actes de naissances, cartes d'identité nationale, casiers judiciaires, etc.) du Burkina Faso sont disponibles;
- la disponibilité des services fournis sur le RES!NA et les données est assurée.

Activités

- Acquérir des terrains pour les 2 sites ;
- Mener des études (du sol et architecturale) pour la mise en place;
- Construire et aménager techniquement les sites ;
- Acquérir les équipements techniques ;
- Raccorder les Datacenter aux infrastructures réseaux existants.

Budget estimatif: 2 800 000 000 FCFA

Période: Juin 2013 Décembre 2014

Projet11: Sécurisation et maintenance du RESINA

Description

L'extension progressive du RESINA augmente de manière considérable le nombre d'utilisateurs, de ressources matérielles et logicielles. Les questions de sécurité liées aussi bien aux données, qu'aux différentes ressources, et de la maintenance des différentes infrastructures deviennent préoccupantes et nécessaires pour garantir la fiabilité du RESINA. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Renforcement des infrastructures de communication de l'administration».

Objectifs:

- Sécuriser le RESINA;
- Mettre en place un système de supervision de gestion et de monitoring centralisé des ressources et des tâches sur le RESINA;
- Assurer une maintenance du RESINA.

Résultats attendus

- Le réseau informatique de l'administration est sécurisé;
- Un système de supervision, de gestion et de monitoring centralisée des ressources et des tâches sur le RESINA est mise en place;
- La maintenance du RESINA est assurée et bien suivie.

Activités

- Réaliser un audit de sécurité du RESINA;
- Mettre en œuvre les mesures correctives recommandées par l'audit;
- Mettre en place un système de supervision et de monitoring du RESINA;
- Mettre en place les mécanismes de maintenance du RESINA.

Budget estimatif: 4 000 000 000 FCFA

Période : Juin 2012 Décembre 2017

Projet12: Mise en place d'une plateforme de communication unifiée

Description

Le RESINA offre actuellement des services de communication notamment la messagerie électronique et la téléphonie IP. Toutefois ces opportunités ne sont offertes qu'à une minorité des agents de l'Administration, principalement à Ouagadougou. Ce projet vise à rendre plus robustes ces services, de les compléter par d'autres et de les étendre à l'ensemble de l'Administration publique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 3 du programme «Renforcement des infrastructures de communication de l'administration».

Objectifs:

- Renforcer les outils de communications existants ;
- Développer de nouveaux outils et intégrer les différentes plateformes pour la mise en place d'une communication unifiée;
- Améliorer les échanges et le travail collaboratif entre les services administratifs et entre l'Administration et ses usagers;
- Contribuer à réduire les frais de communication de l'Administration.

- Les outils de communications existantes sont renforcés et utilisés au sein de l'Administration ;
- De nouveaux outils sont développés et la communication unifiée est assurée grâce à l'intégration des différentes plateformes;
- Les échanges et le travail collaboratif entre les services administratifs et entre l'Administration et ses usagers sont améliorés;
- Les frais de communication de l'Administration sont réduits.

- Renforcer la téléphonie IP;
- Développer la messagerie professionnelle ;
- Mettre en place de nouvelles solutions de collaboration notamment les systèmes de Visio conférences, de télé présence, d'outils de workflow, de messagerie instantanée, etc.

Budget estimatif: 3 500 000 000 FCFA

Période: Janvier 2013 Décembre 2014

Projet13: Renforcement du partenariat avec les équipementiers et les éditeurs du secteur

Description

Pour ce projet il s'agit de rechercher dans le monde des acteurs TIC, les meilleurs équipementiers et des éditeurs de logiciels pour des accords de partenariat avec le gouvernement du Burkina Faso. Ainsi, l'Etat pourra profiter de l'économie d'échelle et acquérir du matériel et des logiciels de qualité. L'Administration sera également informée des dernières évolutions de ces outils. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «Renforcement de l'administration en équipements informatiques».

Objectifs:

- Permettre à l'Administration de faire des économies à grande échelle sur l'acquisition de produits logiciels et d'équipements informatiques;
- Permettre à l'Administration de disposer à tout moment des dernières versions des logiciels pour ses besoins spécifiques;
- Garantir la qualité des équipements informatiques acquis ;
- Renforcer la sécurité au niveau des postes de travail et des serveurs ;
- Permettre à l'Administration de lutter contre le piratage des logiciels et d'être en règle vis-à-vis des éditeurs.

- Des accords de partenariat sont conclus avec les grands équipementiers et éditeurs de logiciels;
- Les différents accords sont promus au sein de l'Administration;
- les accords mis en œuvre sont suivis et évalués.

- Signer des accords de partenariat avec les grands équipementiers et éditeurs de logiciels;
- · Promouvoir et mettre en œuvre les accords conclus ;
- · Suivre et évaluer les accords mis en œuvre.

Budget estimatif: 2 500 000 000 FCFA

Période: Janvier 2013 Décembre 2017

Projet14: Gestion des équipements informatiques de l'Administration

Description

Le ratio en équipement informatique de l'Administration est d'environ 01 ordinateur pour 10 agents à ce jour. La plus part de ces équipements sont au profit de quelques Ministères et au niveau central. Il s'agit pour ce projet de mettre en place une politique d'équipement de l'Administration en tenant compte des différents besoins. Un accent particulier devra être mis sur la promotion des logiciels libres. La maintenance des différents équipements devra aussi être prise en compte. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Renforcement de l'administration en équipements informatiques».

Objectifs:

- Mieux équiper les services de l'Administration en matériels informatiques selon leurs besoins;
- Assurer convenablement la maintenance des équipements informatiques de l'Administration.

Résultats attendus

- Un plan d'équipement en matériels informatique existe et est mis en œuvre ;
- Le ratio en équipement informatique est amélioré (01 ordinateur pour 05 agents);
- Une politique de maintenance et de recyclage existe et est mise en œuvre;

Activités

- Elaborer et mettre en œuvre un plan pour l'acquisition d'équipement informatique;
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de maintenance et de recyclage des équipements informatiques de l'Administration ;
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de promotion des logiciels libres au sein de l'administration.

Budget estimatif: 2 550 000 000 FCFA

Période : Janvier 2013 Décembre 2017

Projet 15 : Mise à niveau des applications métiers existantes

Description

Ce projet vise la mise à jour des applications métiers développées tenant compte de l'évolution des besoins des utilisateurs et de l'évolution des outils utilisés pour leur développement. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Faire évoluer les applications au regard des standards et normes en vigueur;
- Mieux répondre aux nouvelles exigences liées aux besoins des utilisateurs.

Résultats attendus

- Les applications métiers sont auditées;
- Les applications métiers de l'Administration sont mises à niveau;
- Les utilisateurs sont recyclés.

Activités

- Auditer les applications métiers en exploitation;
- Mettre à niveau les applications suivant les recommandations des audits;
- Recycler les utilisateurs des applications métiers.

Budget estimatif: 350 000 000 F CFA

Période: Juin 2013 Décembre 2015

Projet 16 : Projet e-Conseil de Ministres (PeCM)

Description

Ce projet vise à mettre en place une plateforme de gestion du processus du Conseil des Ministres pour rendre optimale la préparation du conseil, son déroulement, les travaux d'après conseil ainsi que l'archivage. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «*Dématérialisation des processus métiers*».

Objectifs

- Améliorer le travail gouvernemental;
- Assurer un meilleur suivi du traitement des dossiers soumis au Conseil;
- Accroître la confidentialité du traitement des dossiers dans le cadre du Conseil des Ministres;
- Améliorer la collaboration entre les membres du Gouvernement et leurs collaborateurs directs;
- Rendre les séances du Conseil des Ministres plus conviviales, plus confortables et surtout plus productives;
- Assurer un archivage plus commode des différents dossiers.

- Le suivi du traitement des dossiers soumis au Conseil est amélioré ;
- La confidentialité des dossiers traités est accrue ;
- La collaboration entre les ministres et leurs collaborateurs est améliorée;
- Les séances du Conseil des Ministres sont plus conviviales, plus confortables et plus productives;
- L'archivage des différents dossiers est commode.

- Créer des réseaux virtuels entre les membres du Gouvernement ;
- Mettre en place une infrastructure réseau physique reliant tous les acteurs du Conseil des Ministres;
- Implémenter une plateforme collaborative sécurisée ;
- Former les acteurs.

Budget estimatif: 1160000000 FCFA

Période : Janvier 2012 Décembre 2015

Projet 17 : Dématérialisation des processus judiciaires

Description

Ce projet vise, d'une part, à renforcer les équipements et infrastructures informatiques des services de justice et, d'autre part, à mettre en place un système intégré de gestion des chaînes judiciaires. Il devra s'appuyer sur les applications déjà conçues pour les juridictions. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire ;
- Augmenter la confiance des justiciables à la justice;
- Accélérer le traitement des dossiers judiciaires;
- Moderniser les différents structures de justice;
- Rendre plus transparentes les différentes procédures de justice;
- Faciliter la gestion de suivi des détenus ;
- · Avoir des casiers sûrs.

- Les services de justice sont équipés en matériel informatique;
- Les bâtiments de la justice disposent de réseaux informatiques raccordés au RESINA;
- Un système intégré de gestion des processus judiciaires est mis en place et opérationnel;
- Les différents structures de justice sont modernisées ;
- L'efficacité de l'appareil judiciaire est améliorée;
- Les différentes procédures de justice sont plus transparentes

- Réaliser une pré-étude de faisabilité;
- Equiper convenablement les services de justice en matériel informatique;
- Mettre en place des réseaux informatiques dans les bâtiments de la justice et veiller à leur raccordement au RESINA;
- Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place du système intégré;
- · Mettre en place le système intégré;
- · Former les différents utilisateurs.

Budget estimatif: 440 000 000 F CFA

Période: Juin 2013 Décembre 2017

Projet 18 : Mise en place d'une application intégrée de lutte contre le Grand banditisme

Description

Ce projet vise à mettre en place une application qui permettra aux forces de l'ordre et aux autorités judiciaires de lutter efficacement contre les actes de grand banditisme. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Sécuriser les voyages sur les grands axes routiers du Burkina;
- Accélérer la recherche sur les objets volés, perdus ou recherchés pour des raisons de justice ou de sécurité;
- Permettre de faire des alertes rapides;
- Réduire le nombre d'attaques à main armée.

Résultats attendus

- Une base de données sur les actes de grand banditisme, sur les grands bandits et les personnes recherchées est disponible;
- Les informations sur les objets volés ou disparus (armes notamment) sont disponibles;
- Un dispositif d'alerte rapide des services de sécurité est disponible;
- Le nombre d'attaques à main armée est réduit;
- Les commissariats, les brigades et les juridictions sont interconnectées.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place de l'application;
- Mettre en place l'application;
- Equiper et les services de police judiciaire en matériel informatique;

- Mettre en place des réseaux informatiques dans les bâtiments de police judiciaire et veiller à leur raccordement au RESINA;
- Former les différents utilisateurs.

Budget estimatif: 820 000 000 F CFA

Période : Juin 2013

Décembre 2015

Projet 19 : Application intégrée de gestion de l'Etat civil

Description

Ce projet vise à fournir aux services en charge de l'Etat Civil un outil pour l'enregistrement automatique et le suivi de l'ensemble des actes d'Etat Civil leur permettant de pouvoir répondre à la demande de plus en plus croissant des citoyens. Il s'inscrit dans la cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Reconstituer le passif des actes d'état civil ;
- Améliorer les services rendus aux citoyens en matière d'établissement des actes d'état civil;
- Réduire le temps de traitement des actes d'état civil ;
- Améliorer la qualité des documents fournis aux citoyens ;
- Assurer une gestion centralisée des actes d'Etat Civil;
- Disposer des statistiques fiables et à jour sur l'Etat civil.

- Le passif des actes d'état civil est reconstitué ;
- Les services rendus aux citoyens en matière d'établissement des actes d'état civil sont améliorés ;
- Le temps de traitement des actes d'état civil est réduit ;
- Tout citoyen peut se faire établis ses actes d'Etat Civil, partout sur le territoire national;
- Des statistiques fiables et à jour sur l'Etat civil sont disponibles.

- Réaliser une étude de faisabilité de la plateforme ;
- Mettre en place l'application;
- Développer le module des NAISSANCES / DECES ;
- Développer le module MARIAGE ;
- Développer le module JUGEMENT SUPPLETIF NAISSANCE;
- Former les différents utilisateurs.

Budget estimatif: 50 000 000 F CFA

Période : Juin 2013 Décembre 2017

Projet 20 : Mise en place d'une application intégrée de gestion de la voirie

Description

Ce projet vise à proposer aux municipalités (collectivités) une meilleure gestion de l'ensemble des voies de communication territoriale par terre et par eau à travers la conception d'une application intégrée de gestion de ces infrastructures. Il s'inscrit dans la cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Fournir la description de l'état du réseau routier ;
- Permettre aux élus de cerner les priorités réelles et de programmer les travaux sur les voies.

Résultats attendus

- Un rapport contenant les informations sur l'état de chaque tronçon de route est disponible pour les décideurs municipaux;
- Un document contenant les priorités et les travaux à programmer est disponible.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité de la plateforme;
- Mettre en place l'application.

Budget estimatif: 50 000 000 F CFA

Période: Janvier 2014 Décembre 2017

Projet 21: Mise en place d'une application intégrée de gestion des EPE

Description

Ce projet vise à mettre en place une application intégrée de gestion des EPE afin d'améliorer la cohérence, la transparence et l'efficacité de leur fonctionnement. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Améliorer l'élaboration et l'exécution du budget;
- Assurer une meilleure gestion du patrimoine;
- Améliorer le suivi de la carrière et des mouvements (affectation, détachement, déconnexion etc.) du personnel;
- Disposer de statistiques précises et fiables.

Résultats attendus

- Un module d'élaboration et d'exécution du budget existe;
- Un module de gestion du patrimoine des EPE est fonctionnel;
- Un module de gestion du suivi de la carrière et des mouvements (affectation, détachement, déconnexion etc.) du personnel existe;
- Un module d'élaboration de statistiques existe;
- L'application est interfacée avec les principales applications métiers de l'Administration centrale (SIGASPE, CID, ...).

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité de la plateforme;
- Mettre en place la plate-forme applicative;
- Former des acteurs concernés.

Budget estimatif: 200 000 000 F CFA

Période : Janvier 2014 Décembre 2017

Projet 22 : Mise en place d'une application intégrée de gestion des ordres burkinabè

Description

Ce projet a pour ambition de mettre en place un Système de Gestion Informatisé des Ordres Burkinabè (SCOB). Vu le nombre sans cesse croissant des candidats aux honneurs de la Nation, ce projet permettra une bonne gestion et un meilleur suivi des ordres. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs

- Permettre de mieux contrôler le mérite des personnes proposées pour la distinction honorifique;
- Constituer une base de données sur les personnes distinguées pour un meilleur suivi des ordres;
- Faciliter la collaboration entre les acteurs intervenant dans la procédure de traitement des ordres burkinabè.

- Une plate-forme applicative de gestion des Ordres Burkinabè est disponible ;
- Une base de données sur les personnes distinguées est constituée;
- Les acteurs intervenant dans la procédure de traitement des ordres burkinabè sont interconnectés;
- Le mérite des personnes proposées pour la distinction honorifique est mieux contrôlé.

- Réaliser un réseau informatique et ondulé ;
- Acquérir un serveur haut de gamme ;
- Mettre en place un local technique sécurisé;
- Mettre en place la plate-forme applicative de gestion des ordres burkinabè;
- Interfacer l'application avec le SIGASPE et l'application de gestion du casier judiciaire;
- Former les acteurs.

Budget estimatif: 175 000 000 F CFA

Période : Juin 2014 Décembre 2017

Projet 23: Mise en place d'une application intégrée de gestion pour les structures de contrôle de l'Etat

Description

Ce projet vise une plus grande efficacité du dispositif de contrôle à travers la rationalisation des organes de contrôle et leur synergie d'action pour lutter contre la corruption et la mal gouvernance à travers une application informatique. Ce projet, qui aidera les contrôleurs d'Etat dans leurs tâches quotidiennes s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs:

- Accroître l'efficacité des structures de contrôle;
- Faciliter la vérification de la saine gestion des deniers publics et contribuer à lutter contre la corruption des structures investies de mission de service public.

Résultats attendus

- Une plate-forme applicative de gestion des structures de contrôle d'Etat est disponible;
- Une base de données sur les activités de contrôle est constituée;
- Les statistiques des structures de contrôle d'Etat sont précises fiables et à jour.

Activités

- Réaliser une étude de diagnostic de l'application de gestion des structures de contrôle de l'Etat;
- Réaliser une étude de faisabilité de l'application de gestion des structures de contrôle de l'Etat:
- Mettre en place la plate-forme applicative;
- Former des acteurs ;

Budget estimatif: 140 000 000 F CFA

Période: Juin 2015 Juin 2017

Projet 24: Mise en place d'une application intégrée de gestion des missions diplomatiques

Description

Ce projet vise à améliorer l'efficacité des représentations diplomatiques du Burkina Faso à l'étranger à travers une application intégrée de gestion des activités, des ressources humaines et budgétaires. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs:

- Permettre une gestion informatisée des activités consulaires (passeport, demande naturalisation, immatriculation, déclaration de naissance, de mariage, ...);
- Permettre une gestion centralisée et automatisée des demandes de visas d'entrée au Burkina Faso ;
- Permettre un meilleur suivi du personnel diplomatique ;
- Faciliter l'élaboration et l'exécution du budget ;

- Existence d'un module de gestion des activités consulaires ;
- Existence d'une base de données centralisée des demandes de visas d'entrée au Burkina Faso ;
- Existence d'une base de données centralisée des Burkinabè de l'Etranger;
- Existence d'un module de gestion du personnel dans les MDC (Mission Diplomatique et Consulaire) du Burkina Faso;
- Existence d'un module de gestion budgétaire dans les MDC (Mission Diplomatique et Consulaire) du Burkina Faso.

- Réaliser une étude diagnostic de l'application de gestion des missions diplomatiques;
- Réaliser une étude de faisabilité de l'application de gestion des missions diplomatiques ;
- Mettre en place la plate-forme applicative;
- Mettre en exploitation.

Budget estimatif: 200 000 000 F CFA

Période : Juin 2014 Décembre 2017

Projet 25: Mise en place d'un annuaire électronique de l'Administration

Description

Ĺ

Ce projet vise la mise en place d'un annuaire électronique contenant des informations sur les agents et les structures de l'Administration. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs:

- Mettre à la disposition des usagers des informations fiables;
- Faciliter la recherche d'information sur les agents et les structures de l'Administration;
- Simplifier la mise à jour et la diffusion des informations concernées.

Résultats attendus

- Un annuaire électronique des agents et des structures de l'Administration est disponible;
- Une interface multicritères de recherche des informations sur les agents et les structures de l'Administration est disponible;
- Un mécanisme souple et efficace de mise à jour de l'annuaire électronique des agents et des structures de l'Administration est disponible.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité de l'annuaire électronique;
- Mettre en place l'annuaire électronique;
- Promouvoir l'utilisation de l'annuaire électronique.

Budget estimatif: 160 000 000 F CFA

Période : Juin 2014 Décembre 2017

Projet 26: Mise en place d'outils de workflow dans les services administratifs

Description

Ce projet permettra d'installer des outils de travail collaboratif dans les services administratifs pour faciliter le flux de travail. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en

œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs:

• Automatiser l'exécution et le suivi des tâches administratives dans les

structures publiques;

Faciliter la délivrance des actes administratifs aux citoyens et usagers.

Résultats attendus

Au moins un outil de workflow est installé et fonctionnel dans chaque service

de l'Administration;

· Les actes administratifs sont délivrés aux citoyens et usagers dans les délais

prescrits.

Activités

Réaliser une étude de faisabilité des outils workflow;

Mettre en place la plate-forme applicative;

Former les acteurs.

Budget estimatif: 450 000 000 F CFA

Période: Janvier 2015

Décembre 2017

Projet 27: Intégration des systèmes informatiques de l'Administration

Description

Ce projet permettra de concevoir des bus de communication des données échangées entre les différentes applications métiers de l'Administration, en s'appuyant fortement sur les normes définies dans le RGI. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Dématérialisation des processus métiers».

Objectifs:

- Accroître l'interopérabilité des applications de l'Administration;
- · Faciliter la consolidation des données.

Résultats attendus

- Les bus de communication de données sont disponibles;
- Les différentes applications communiquent à travers les bus créés.

Activités

- · Réaliser une étude de faisabilité des bus de communication;
- Mettre en place les bus ;
- Adopter et vulgariser les bus créés.

Budget estimatif: 140 000 000 F CFA

Période : Janvier 2014 Décembre 2017

Projet 28 : Guichet virtuel de l'Administration publique

Description

Ce projet vise la mise en place d'un portail permettant de centraliser les offres de services en ligne, de publier un ensemble d'informations utiles aux usagers et aux citoyens, ainsi que des documents téléchargeables, en vue de faciliter les démarches administratives. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «*Création d'un portail de services publics en ligne*»

Objectifs

- Faciliter l'accès aux informations utiles aux usagers et aux citoyens;
- Faciliter l'accès aux différents services offerts par Administration;
- Mettre en place un identifiant unique pour chaque acte administratif.

Résultats attendus

- Un portail donnant accès à l'ensemble des e-Services offerts par l'Administration Burkinabè est opérationnel;
- Les délais de délivrance des services au public sont réduits;
- Le confort d'utilisation des services est amélioré (pas de files d'attente, pas besoin de se déplacer, plus d'informations...);
- Le suivi et le traitement des demandes sont améliorés et accélérés ;
- Chaque acte administratif dispose d'un identifiant unique.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité du guichet virtuel;
- Concevoir le portail;
- · Codifier les actes administratifs ;
- Intégrer les e-Services ;
- Vulgariser les services en ligne.

Budget estimatif: 350 000 000 F CFA

Période : Janvier 2013 Décembre 2017

Projet 29 : Mise en place d'un Système d'Information Géographique

Description

Ce projet permettra de mettre en place une base de données cartographiques qui s'intégrera à la plateforme du guichet virtuel unique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 4 du programme «Création d'un portail de services publics en ligne».

Objectifs:

- Faciliter les différentes prises de décision ;
- Donner une vue cartographique des statistiques et alertes communiquées par l'Administration ;

Résultats attendus

- Les statistiques et alertes communiquées par l'Administration sont disponibles sous format cartographique;
- Un outil d'aide à la décision est disponible.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité du SIG;
- Mettre en place les Base de Données cartographiques.

Budget estimatif: 300 000 000 F CFA

Période : Juin 2014 juin 2017

Projet 30 : Mise en place de plateforme d'autoformation en TIC

Description

Ce projet concerne la mise en place d'une plateforme d'autoformation et d'évaluation des compétences dans le domaine des TIC. Elle vise à donner aux apprenants une bibliothèque virtuelle de formations et un ensemble d'examens relatifs aux cours proposés. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «Renforcement et valorisation des compétences TIC de base des agents publics».

Objectifs:

- Offrir au personnel de l'administration et aux autres citoyens une plateforme d'autoformation flexible pour l'utilisation des TIC;
- Mettre en place un ensemble de modules de formation TIC cohérent et adéquat en rapport avec les profils des agents de la l'administration;
- Permettre aux citoyens, auxagents de l'administration en particulier, de valider leurs aptitudes dans l'utilisation des TIC.

Résultats attendus

- La plateforme d'autoformation est disponible et opérationnelle;
- Les modules de formation sont en ligne ;
- Un outil de référence de validation des compétences TIC est disponible.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité de la plateforme d'autoformation;
- Elaborer les modules de formations et des modules de tests;
- Mettre en place la plateforme de formation en ligne;
- Renforcer les capacités des centres de formation de l'administration publique;
- Vulgariser l'usage de la plateforme.

Budget estimatif: 300 000 000 F CFA

Période: Juin 2013 Décembre 2014

Projet 31 : Mise en place de centres de formation polyvalents dans les régions

Description

Ce projet vise à mettre en place des centres polyvalents dans les chefs-lieux de régions. Ces centres pourront être érigés dans les espaces géographiques des structures publiques (maison de la femme, maison des jeunes, centres de sports et loisirs, gouvernorats, ...) et regrouperont sur le même lieu les outils et commodités pour la consultation d'Internet, les formations et l'auto formation. Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des actions 1 du programme «Renforcement et valorisation des compétences TIC de basedes agents publics et des populations».

Objectifs:

- Offrir aux agents et aux populations des cadres appropriés d'apprentissage des TIC:
- Mettre à la disposition des agents ainsi que des populations les moyens d'accès aux TIC;
- Contribuer à rendre les agents plus opérationnels.

Résultats attendus

- Il existe au moins un centre polyvalent dans chacune dans 13 régions;
- Les agents de l'Administration et les populations disposent de moyens d'accès aux TIC dans les régions;
- Les capacités en TIC des agents de l'Administration se sont accrues.

Activités

- Réaliser une étude de faisabilité des centres de formation polyvalents dans les régions;
- Déterminer les sites d'implantation des centres par région;
- Aménager les sites ;
- Acquérir et installer les équipements techniques.

Budget estimatif: 350 000 000 FCFA

Période : Juin 2014 Décembre 2017

Projet 32 : Sensibilisation de la société burkinabé dans l'utilisation des e-services

Description

Ce projet vise à faire connaître au grand public les services en ligne et les avantages liés à leur utilisation. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 1 du programme «Développement des e-compétences de base des citoyens et des usagers».

Objectifs:

- Sensibiliser les citoyens sur l'utilisation des e-Services;
- Obtenir l'adhésion des acteurs privés et de la société civile évoluant dans le secteur des TIC.

Résultats attendus

- Des conférences sont données dans toutes les régions;
- Des partenariats d'actions de sensibilisation sont développés avec les acteurs du secteur privé et de la société civile.

Activités

- Mettre en œuvre une médiatisation conséquente et continue des e-services ;
- Animer des conférences/débats sur le thème des services en ligne;
- Impliquer le privé et la société civile dans la promotion des services en ligne.

Budget estimatif: 200 000 000 F CFA

Période: Janvier 2014 Décembre 2015

Projet 33 : Promotion de la formation des citoyens et des usagers en TIC

Description

Ce projet vise à entrainer la population des villes et des campagnes à s'initier aux TIC en appuyant les structures de formation existantes et en créant des conditions favorables et attractives à l'apprentissage. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Développement des e-compétences de base des citoyens et des usagers».

Objectifs:

- Renforcer les capacités des formateurs des centres de formation en TIC;
- Favoriser la formation en TIC du grand public;
- Permettre la formation des groupes cibles spécifiques.

Résultats attendus

- Les capacités des formateurs des centres privés et associatifs de formation en TIC sont renforcées;
- Les mesures incitatives favorisant la formation aux TIC du grand public sont promus;
- Des sessions de formation pour des groupes cibles spécifiques sont organisées.

Activités

- Organiser des sessions de formations des formateurs ;
- Adopter et mettre en œuvre des mesures incitatives favorisant la formation aux TIC du grand public. (réduction coût de formation, gratuité pour les N premiers, déplacement des formateurs dans localité, ...).

Budget estimatif: 200 000 000 F CFA

Période : Janvier 2015 Décembre 2015

Projet 34: Appui pour la mise en place des centres d'accès communautaires

Description

Ce projet vise à soutenir les initiatives des associations, des collectivités territoriales pour la mise en place de centres d'accès communautaires. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 2 du programme «Promotion de l'accès des

citoyens et des usagers aux TIC».

Objectifs

 Appuyer la création des centres d'accès communautaires (maisons de la femme, des communes, maisons des jeunes, les Centres de Lecture et

d'Animation Culturelle ...);

Réduire les coûts d'accès aux e-services dans les centres d'accès

communautaires.

Résultats attendus

Les initiatives de création de centres d'accès communautaires sont appuyées;

Les coûts d'accès aux prestations des centres d'accès communautaires sont

abordables.

Activités

Susciter des initiatives pour la création des centres d'accès communautaires;

Réceptionner et traiter les demandes d'appui à la création des centres;

Mettre en place un mécanisme de financement des initiatives.

Budget estimatif: 300 000 000 F CFA

Période: Janvier 2015 Décembre 2017

Projet 35 : Promotion de l'accès aux services en ligne à travers les cybercafés

Description

Ce projet vise une exploitation optimale des e-services à travers les cybercafés. Il s'agira de renforcer des capacités des cybercafés privés afin qu'ils puissent offrir plus de valeur ajoutée à leur clientèle. Il voudrait également leur créer un meilleur environnement économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 3 du programme «*Promotion de l'accès des citoyens et des usagers aux TIC*».

Objectifs

- Offrir aux citoyens plus de possibilités d'accès aux e-services;
- Renforcer les capacités des gérants des cybercafés dans l'assistance à l'utilisation des e-services;
- Donner plus de dynamisme aux cybercafés.

Résultats attendus

- Des mesures favorables aux cybercafés sont adoptées;
- Les citoyens bénéficient d'une assistance dans l'utilisation des e-services ;
- Les cybercafés sont plus fréquentés et rentables grâce aux e-services.

Activités

- Etablir un partenariat avec l'association des promoteurs des cybercafés;
- Former les gérants des cybercafés;
- Adopter et mettre en œuvre des mesures favorables aux cybercafés.

Budget estimatif: 60 000 000 F CFA

Période : Janvier 2015 Décembre 2017.